LA REVUE DE L'INTER-RÉSEAUX

TRIMESTRIEL,

32

SEPTEMBRE 2005

Éclairages sur la microfinance rurale

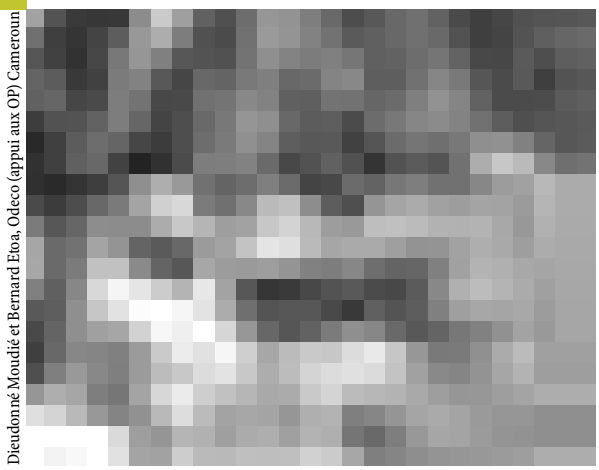

Dieudonné Moudié et Bernard Etoa, Odeco (appui aux OP) Cameroun

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Inter-réseaux, mais celles des auteurs. Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés. Photo de couverture : programme Twize du Gret (Mauritanie), © Chantal Hovens.

Tous les articles sont libres de droit, merci de faire figurer la mention « © *Grain de sel* » en cas de rediffusion et de nous envoyer une copie de la publication.

Grain de sel est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé *(Cyclus Print)*.

L'INTER-RÉSEAUX – DÉVELOPPEMENT RURAL

L'Inter-réseaux développement rural a été créé en 1996, à l'initiatives de personnes engagées dans le développement rural, et des pouvoirs publics français. Ses objectifs sont les suivants :

– permettre la participation des acteurs du Sud à la construction des politiques agricoles nationales et sous-régionales, en disposant de moyens de s'informer et d'échanger en réseau sur les enjeux du développement rural ;
– animer et renforcer un réseau de réflexions, d'échanges, de débats et d'expériences entre acteurs du développement rural et agricole dans les pays francophones ;
– accompagner les acteurs du Sud (en priorité ceux d'Afrique francophone) dans leurs efforts pour promouvoir leurs agricultures paysannes familiales dans le contexte de la mondialisation.

Des convictions : l'Inter-réseaux est convaincu que faire connaître, comparer et discuter librement d'expériences multiples, rassembler à ce propos des personnes issues d'environnements professionnels, géographiques et disciplinaires variés — mais ayant pour centre d'intérêt commun le développement rural du Sud — permet à chacun d'améliorer sa propre pratique professionnelle face à des enjeux nationaux et internationaux complexes. Le travail en réseau, par une réflexion partagée et une large circulation de l'information, permet de construire et de proposer des pratiques et des politiques de développement prenant en compte l'intérêt de ceux qu'elles concernent le plus directement.

Une particularité : l'Inter-réseaux réunit plus de 3 000 membres issus d'organisations paysannes, d'ONG, de services publics, du Sud et du Nord. Les activités de l'Inter-réseaux s'appuient sur le dynamisme et la participation de ses membres.

Actualité de l'Inter-réseaux

Échanges d'expérience : une collaboration avec l'APCAM

Abdoulaye N'Diaye, assistant du secrétaire général de l'Assemblé permanente des chambres d'agriculture du Mali et responsable du projet de mise en place d'un portail internet des chambres d'agriculture et des organisations professionnels agricoles du Mali a travaillé avec l'équipe de l'IR à Paris du 12 au 23 septembre 2005. Après un passage par Limoges, où il a soutenu avec succès son mémoire de fin d'études supérieures et universitaires « Technologies de l'information et de la communication et développement », option « Gestion de projets », Abdoulaye a travaillé pour l'essentiel avec Pascal Massetti, sur le bulletin de veille et la gestion de sites Internet. Une collaboration plus étroite pour l'élaboration du bulletin est envisagée. Bientôt un réseau de veilleurs sur les informations sur le développement rural ?

RéDév

Les interprofessions concernent les grandes filières d'exportation (coton, cacao, café), mais touchent aussi d'autres filières, dans des contextes où les producteurs ont du mal à vendre leurs produits et/ou à accéder à un prix rémunérateur, où les commerçants font face aux irrégularités d'approvisionnement et aux nouvelles exigences des consommateurs urbains et où les États se font remarquer par leur absence dans la régulation des processus... Les interprofessions fleurissent pour résoudre, dit-on, les problèmes de communication, concertation, négociation, et bien sûr « structurer la filière ». Mais qu'en est-il réellement ? Quelles sont les situations des interprofessions aujourd'hui ? Quelles fonctions, quels mécanismes en jeu et quels jeux de pouvoirs sous-jacents, pour quels résultats, et au bénéfice de qui ?

Autant de questions que nous proposons de travailler ensemble dans le cadre de RéDév. L'IR traite plus particulièrement des interprofessions vues du côté des organisations de producteurs, l'Iram du point de vue de l'appui institutionnel. Rendez-vous sur `http://appui-op.redev.info/echinfo/themes/theme_4.htm` et écrivez-nous ! Pour les autres thèmes de RéDév, cf. `www.redev.info/`

Forum sur la « Commercialisation des produits agricoles »

Les travaux d'échanges paysans et d'études d'initiatives de commercialisation avancent, en particulier au Cameroun, au Mali et en Guinée, où des membres Inter-réseaux et équipes locales analysent des expériences d'OP en matière de commercialisation : amélioration des conditions de séchage et tri en fonction de la qualité des produits, organisation de la collecte, de points de vente locaux, du transport, de vente groupée, négociations avec des commerçants, signatures de contrats, etc. Autant d'expériences qui seront présentées lors de forums au Cameroun, au Mali, et en Guinée en fin d'année 2005... À suivre sur le net : `www.inter-reseaux.org`

Association Inter-réseaux

L'Assemblée générale constitutive de l'association a lieu le 28 septembre 2005 dans nos locaux. Plus d'informations sur cette rencontre au prochain numéro.

À Paris, le ***Secrétariat exécutif*** de l'Inter-réseaux est composé de Patrick Delmas, secrétaire exécutif, Sylvie Lopy, secrétaire, Anne Lothoré, coordinatrice technique, Pascal Massetti, chargé de mission TIC et Anne Perrin, rédactrice en chef de *Grain de sel*.

Microfinance–organisations paysannes, une nécessaire alliance ?

Gros sel

L'invité de *Grain de sel* : Alpha Ouedraogo 4

Forum

commerce international, mondialisation — La Cedeao, un acteur de poids dans la négociation des APE 5

développement — Le G8 ne tient pas ses promesses… place aux Nations unies ! 7

politique agricole — Le Nepad et l'agriculture : quelles ambitions, quels engagements ? 9

Le dossier

Éclairages sur la microfinance rurale 11

Initiatives

riz — Amélioration des techniques traditionnelles de riziculture 27

biotechnologies — Produire plus, sans mettre en danger l'homme et son environnement ? 29

commercialisation — Un cadre de concertation régional des producteurs de banane : l'union fait la force 31

Boîte à outils

Repères : la révolution verte 32

Kiosque 34

Agenda et Entre nous 35

Malgré des innovations et des avancées significatives, le financement rural et agricole reste aujourd'hui l'une des frontières de la microfinance. Le crédit rural, et davantage encore le crédit agricole, demeurent coûteux et risqués. La microfinance, sommée de devenir « rentable » pour se pérenniser et se développer, est souvent tentée de se détourner de ce secteur difficile pour se concentrer sur des zones et des populations plus faciles d'accès, plus rentables, et moins risquées.

Pour repousser cette frontière, le partenariat entre institutions de microfinance (IMF) et organisations paysannes (OP) est un enjeu majeur dans la plupart des pays d'Afrique francophone où les deux secteurs se sont structurés parallèlement dans les quinze dernières années. Ce partenariat peut permettre d'améliorer durablement la portée et l'adaptation de l'offre de financement des activités agricoles et rurales ; il peut réduire le risque et les coûts de la transaction financière ; des actions convergentes des deux secteurs peuvent améliorer la mobilisation de ressources financières adaptées et renforcer la capacité de négociation de politiques publiques favorables au développement de l'agriculture familiale.

Si ce partenariat émerge aujourd'hui sous des formes variées, il reste malgré tout difficile à construire. Le dialogue est souvent limité par le poids douloureux de l'histoire (crédits non remboursés ou mal gérés par les OP ; épargne détournée par les IMF, etc.), mais aussi par la faible réponse apportée par la microfinance aux besoins de financement des OP.

Au cœur de ces questions, il y a d'abord le problème de la confiance entre deux secteurs qui se connaissent mal, ignorent réciproquement leurs logiques, règles de fonctionnement, besoins et contraintes. Le plus souvent, aucun des deux secteurs n'a la capacité d'évaluer la qualité et la fiabilité de l'autre.

Plusieurs initiatives ont contribué dans les années récentes à soutenir le dialogue entre OP et IMF (concertations nationales, groupe de travail Inter-réseaux, séminaire de Dakar et séminaire du réseau africain des IMF « MAIN » en 2002, atelier de Ouagadougou en 2003, atelier de Niamey en 2005). Ce dossier de *Grain de Sel* se veut une contribution au développement d'un tel dialogue.

Betty Wampfler, agro-économiste, Cnearc, chercheur associé Cirad-Arena

L'invité de Grain de sel : Alpha Ouedraogo

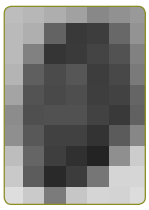

▸ Directeur du Centre d'innovation financière (Cif), un centre de recherche et de développement au service de six réseaux d'Afrique, Alpha Ouedraogo a été pendant 15 ans directeur général de la Fédération des caisses populaires du Burkina Faso. Il est aussi ancien membre du groupe consultatif sur les politiques du CGAP[1]. La version longue de cet entretien est publiée en ligne sur le site de GDS (www.inter-reseaux.org).

Grain de sel : *Qu'est-ce que le centre d'innovation financière?*
Alpha Ouedraogo : Le centre d'innovation financière est un regroupement de six réseaux de coopératives d'épargne et de crédit (Coopec) d'Afrique de l'Ouest. Ces six réseaux ont, depuis 1990, à partir de leur préoccupation commune, décidé de mettre en place un organisme centré sur la recherche en produits et services financiers adaptés à la clientèle de la microfinance. Ils souhaitaient également, pour se comparer d'une institution à l'autre et d'un pays à l'autre et améliorer leurs services, créer une structure capable de mettre en place des normes et standards au niveau de la sous-région.

Les 6 réseaux (Fececam au Bénin, FCPB au Burkina Faso, Kafo Jignew et Niyesigiso au Mali, UM-Pamecas au Sénégal et Fucec au Togo) représentent 1 500 000 clients, 500 points de services, 100 milliards d'actifs pour 80 milliards de crédits, avec des crédits d'un montant moyen de 40 000 FCFA. En principe, sur tous les réseaux du Cif, la clientèle est constituée à 60 % d'hommes pour 40 % de femmes. Le Sénégal fait exception avec 80 % de femmes.

Gds : *Quels sont les enjeux pour la microfinance en Afrique de l'Ouest dans les pays des réseaux membres du Cif?*
AO : Quand vous regardez aujourd'hui l'Afrique de l'Ouest, je pense que l'enjeu c'est toute la modernisation et la transformation des institutions. Il n'est de secret pour personne que la microfinance est devenue le siège d'enjeux importants. Le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui dans les coopératives d'épargne et de crédit, c'est que 80% des membres vivent en dessous du minimum vital. Or les animateurs des Coopec, pour beaucoup, sont dans des situations délicates : témoins d'accumulation, de capitalisation financière, ils sont victimes d'une double contradiction : ils sont bénévoles, ils travaillent et pour autant ils n'ont pas de quoi vivre. Les problèmes de gouvernance dont on parle tant sont en grande partie liés à ce phénomène.

La question de l'équilibre financier est une autre grande question… Oui l'équilibre financier est nécessaire, voire indispensable. Je suis moi-même un maniaque de la capitalisation financière. Mais cette capitalisation financière doit se faire au service du développement. Aujourd'hui on parle d'exclus des systèmes financiers. Je crois qu'il faut voir plus loin dans l'exclusion : les exclus des services financiers n'ont bien souvent pas accès à nombre d'autres services. C'est-à-dire que les services financiers ne sont pas, à eux seuls, la clé du développement. Ils représentent un moteur, un catalyseur. Il va falloir avoir d'autres types de services pour accompagner la microfinance — services d'éducation, d'épargne, d'assurance, etc. Arriver à passer d'une institution d'épargne ou de placement de fonds pour arriver à financer le développement, voilà l'un des enjeux majeurs auxquels nous sommes confrontés. ■

« LES SERVICES FINANCIERS NE SONT PAS, À EUX SEULS, LA CLÉ DU DÉVELOPPEMENT : ILS REPRÉSENTENT UN MOTEUR, UN CATALYSEUR »

1. CGAP, « Consultative Group to Assist the Poor » est un consortium de 28 bailleurs de fonds publics et privés travaillant ensemble afin de développer des services financiers adaptés aux besoins des personnes souffrant de pauvreté dans les pays en voie de développement.

Une image sans commentaire…

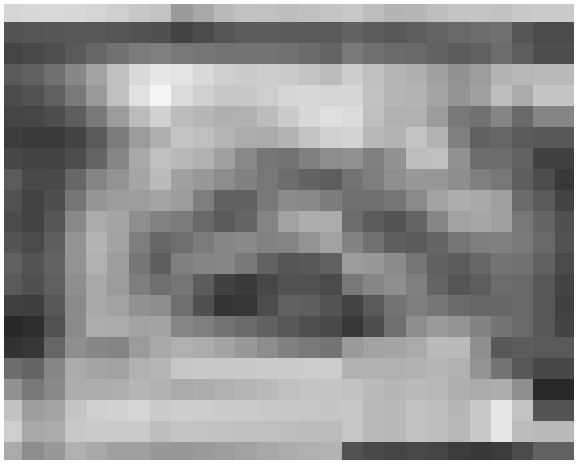

© Pierril Lacroix

Une parole

« On parle de la nécessité d'agir par le biais de l'aide, de l'annulation de la dette et du commerce. Le président américain George Bush et d'autres donnent l'impression que des trois, le commerce est la véritable réponse aux problèmes de l'Afrique. Mais en fait, le commerce est le problème. »

Devinder Sharma, ingénieur indien, activiste de longue date pour le droit des agriculteurs dans le monde en développement.

Un chiffre

10 000

Nombre d'institutions de microfinance dans le monde. Avec 60 millions de bénéficiaires et entre 500 millions et 1 milliard de dollars de crédit annuel.

Source : article paru dans *L'Intelligent* du 12 juin 2005 : « Crédit grandissant », par Charlotte Cans.

▸ COMMERCE INTERNATIONAL, MONDIALISATION

La Cedeao, un acteur de poids dans la négociation des APE*

Alpha Yaya Sow, représentant de la Cedeao à Bruxelles ; ayasowe@hotmail.com ; www.ecowas.int

LE RÔLE de la représentation de la Cedeao à Bruxelles est de renforcer le partenariat Cedeao – Union européenne et de faciliter la conduite des négociations des APE. Représentant de la Cedeao à Bruxelles depuis un an et demi, Yaya Sow est l'un de ses « pionniers » : il y travaille depuis plus de 25 ans. Dans les locaux qu'il occupe à Bruxelles, un bureau partagé avec d'autres organismes, non loin du centre de la « capitale de l'Europe », M. Sow nous a parlé des enjeux des APE pour la Cedeao, et des principaux points d'accord et de désaccord avec l'Union européenne.

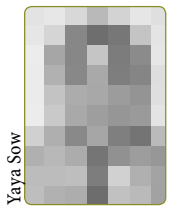
Yaya Sow

▸ Une version intégrale de l'entretien est publiée en ligne sur le site de l'Inter-réseaux, rubrique Forum de *Grain de sel* n°32, www.inter-reseaux.org. Nous vous conseillons vivement de la consulter pour de plus amples informations. Pour les personnes n'ayant pas un accès aisé à l'internet, cette version longue peut vous être envoyée par courrier électronique.

GRAIN DE SEL : *Qu'attend la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) de la réforme du régime commercial UE-ACP[1] et quelle est sa position actuelle dans la négociation des accords de partenariat économique (APE) ?*

YAYA SOW : Les accords de Cotonou ont consacré la création d'un nouveau régime commercial qui sera basé sur des APE et qui va remplacer les « préférences commerciales unilatérales » de Lomé. L'Afrique de l'Ouest s'attend à ce que ce nouveau régime commercial soit un vrai outil de développement qui permette aux pays de renforcer leur politique de lutte contre la pauvreté. La position actuelle de l'Afrique de l'Ouest est fondée sur cette approche, compte tenu du fait que, dans une région qui compte 230 millions d'habitants, près de la moitié de la population vit avec moins de 1 US$ par jour. Un autre élément qui fait consensus au sein de la Cedeao est la nécessité de négociations sectorielles[2].

Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté ont défini une configuration géographique qui comprend les 15 pays[3] plus la Mauritanie puis ils ont donné des directives et un mandat de négociation à la Cedeao. Cette dernière négocie en collaboration avec la commission de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (Uemoa[4]). Les négociations ont été lancées à Cotonou en octobre 2003 et en août 2004, une « feuille de route » a été adoptée par les ministres du Commerce et des Finances des États de l'Afrique de l'Ouest.

La feuille de route, qui reflète fondamentalement notre vision de l'APE en tant que région, comprend trois volets :

– l'approfondissement du processus d'intégration régionale ;
– la mise à niveau des économies et l'amélioration de la compétitivité ;
– les activités liées à la mise en œuvre de la feuille de route.

GDS : *L'APE implique une union douanière avec un tarif extérieur commun aux frontières de l'espace régional. La Mauritanie ayant quitté la Cedeao, mais faisant partie des négociations, que va-t-il se passer ?*

YS : Cette question est pertinente, parce que la configuration géographique des négociations, c'est bien 16 pays, autrement dit la Cedeao + la Mauritanie. Pour négocier avec les Européens il faut avoir un marché régional organisé et donc être dans une union douanière (avec un tarif extérieur commun). C'est cette région-là qui négocie avec la partie européenne. Or la Mauritanie n'est pas membre de la Cedeao. La Mauritanie et la Cedeao vont devoir s'asseoir pour voir quel type de coopération avoir pour pouvoir corriger cette situation. Une solution technique devrait être trouvée (par exemple, signature d'accords de coopération commerciale entre la Mauritanie et la Cedeao).

GDS : *Dans l'état actuel de la négociation, quels sont les grands points d'accord et de désaccord entre l'UE, les ACP et la Cedeao ?*

YS : La négociation APE comprenait deux phases : phase 1 au niveau « tous ACP ». Le groupe ACP ne s'est pas très bien entendu avec les Européens à ce niveau là. Les ACP voulaient que la phase 1 soit consacrée par un accord formel, avant d'aller à la phase 2 : les négociations régionales. Les Européens n'ont pas voulu, voyant dans cette première phase un cadre de références, à ne pas formaliser.

En ce qui concerne la phase 2, l'Afrique de l'Ouest a exprimé des préoccupations sur la prise en compte de la question de développement dans l'APE. Il y a de grandes différences en termes de développement entre l'UE et les ACP. L'Afrique de l'Ouest souffre entre autre du manque (ou du coût élevé) des facteurs de production, qui affecte négativement la compétitivité des produits africains sur le marché international. Il faut produire avant de pouvoir exporter. Les Européens ont beau démanteler les barrières tarifaires sur leurs marchés, l'Afrique fait face à des problèmes de capacités d'offre. Nous avons donc dit aux Européens « permettez-nous de produire, en quantité, à bas prix et des produits de qualité. Pour que nous puissions avoir accès à votre marché ».

L'UE n'a pas dit non, pas encore. Elle est d'accord avec cette analyse de la situation, mais souligne toutefois qu'il faut utiliser les instruments du Fonds européen de développement (Fed), d'autant plus, dit-elle, que les pays d'Afrique de l'Ouest n'arrivent pas à consommer toutes ces ressources. Or les ressources du Fed ne sont pas flexibles. Il y a des lourdeurs bureaucratiques énormes pour y avoir accès. De plus, certains pays, sous ➲

* Cedeao = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; APE = Accords de partenariat économique.

1. ACP : Afrique Caraïbes Pacifique.

2. Dans leur approche des négociations des APE les pays ACP avaient retenu six groupes de questions (accès au marché ; agriculture et produits de la pêche ; développement ; commerce des services ; secteurs liés au commerce ; questions juridiques). La Commission européenne s'est montrée réticente à l'idée de discuter des questions agricoles distinctement, préférant inclure ces questions dans des négociations générales sur l'accès au marché (évitant toute discussion sur la réforme de la politique agricole commune). Finalement les discussions ont été menées sur : l'accès au marché ; les questions réglementaires ; la boîte à outils nécessaire à la promotion de l'intégration régionale ; l'insertion harmonieuse des pays ACP dans l'économie mondiale.

3. Pour plus d'information sur les différents regroupements régionaux africains, cf. Le régionalisme en Afrique. *Grain de sel* n°25, décembre 2003, p. 28-29.

4. www.uemoa.int

sanction, ne peuvent pas accéder à ces fonds qui — il est vrai — représentent beaucoup d'argent (autour de 13 milliards d'euros). Malgré les critiques, il faut le reconnaître : l'Union européenne est le premier bailleur de fonds de l'Afrique de l'Ouest et aussi son premier partenaire commercial. 46 % du commerce extérieur de l'Afrique de l'Ouest est fait avec les Européens. Le commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, Louis Michel, de même que le commissaire pour le Commerce extérieur, Peter Mandelson insistent, en tous les cas dans leur discours, pour que les APE soient utilisés pour favoriser le développement et lutter contre la pauvreté. Nous devons prendre appui sur ces différentes déclarations pour faire avancer la cause de nos pays. C'est une démarche encouragée par le Secrétaire exécutif de la Cedeao, Dr. Mohamed Ibn Chambas, qui insiste beaucoup sur la dimension de développement de l'APE afin que les intérêts des États de l'Afrique de l'Ouest ne soient pas lésés. Il a instruit les cadres de la Cedeao qui participent aux négociations à agir dans ce sens.

GDS : *On parle peu des pertes de recettes douanières, pensez-vous que les budgets nationaux puissent se passer de cette ressource ?*
YS : Les budgets nationaux ne peuvent compenser les pertes de recettes douanières. Il va falloir que les Européens mettent la main à la poche. L'équipe des négociateurs d'Afrique de l'Ouest a bien à l'esprit les enjeux sur la lutte contre la pauvreté et insiste sur ces questions. On ne va pas libéraliser au même rythme que les Européens, aussi bien en termes de rapidité (taux de libéralisation) qu'en termes de délais. La libéralisation doit être asymétrique et les Européens sont d'accord là-dessus. Ce qui est très encourageant.

Les ACP sont conscients de cela, et une requête a été introduite à ce titre pour voir comment rendre l'article 24 du Gatt[5] plus flexible. Selon cet article, « l'essentiel » des échanges dans le cadre d'unions douanières, d'accords commerciaux régionaux doit être libéralisé. Comme nous allons à un accord de libre échange entre la Cedeao et l'Union européenne, si l'on doit respecter ce principe, 80 % des échanges entre les ACP et l'UE doivent être libéralisés !

Nous disons que nos pays, compte tenu de leurs capacités de production, ne peuvent pas libéraliser 80 % de leur production. Ce serait un suicide. Une libéralisation complète des échanges est exclue, je suis catégorique là-dessus.

L'UE verse près de 40 milliards de subventions agricoles à ses producteurs. Les paysans d'Afrique de l'Ouest ne peuvent pas faire face à cette concurrence de produits subventionnés. Mais nous tenons à ce que l'agriculture fasse partie des thèmes de négociation. Les Européens ne sont pas entièrement d'accord, ils parlent d'analyse sectorielle mais nous insistons.

> « NOUS DISONS QUE NOS PAYS, COMPTE TENU DE LEURS CAPACITÉS DE PRODUCTION, NE PEUVENT PAS LIBÉRALISER 80 % DE LEUR PRODUCTION. CE SERAIT UN SUICIDE »

Presque toutes les filières sont menacées, en dehors de l'agriculture d'exportation, où l'Europe n'a pas d'avantage comparatif, l'Europe ne produit pas de café, de cacao ou de palmiste. Dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, des filières ont disparu du fait de la libéralisation.

GDS : *Quels sont les secteurs économiques ou les produits pour lesquels une libéralisation des échanges vous semble profitable pour l'Afrique de l'Ouest ?*
YS : La libéralisation des services est un plus. La téléphonie a été libéralisée, cela a été une bonne chose. Beaucoup de gens disposent du téléphone cellulaire, cela leur permet d'entrer en contact avec le monde extérieur. Cela a surtout été un succès au Sénégal. Il y a aussi eu des privatisations réussies dans certains secteurs comme l'eau ou l'électricité en Côte d'Ivoire, ou dans certains pays. La libéralisation du secteur des services pourrait apporter un plus. Je pense aussi à la libéralisation du secteur aérien. Vous savez qu'en Afrique de l'Ouest l'avion coûte trop cher. Ce secteur a besoin d'être libéralisé. Cela fait partie des thèmes de négociation avec les Européens. Ceux-ci risquent de ne pas libéraliser les conditions de service offertes aux travailleurs car ils ont des préoccupations liées aux problèmes d'immigration.

GDS : *Au stade actuel, comment percevez-vous la position de l'Union européenne concernant la spécificité des échanges agricoles et de la sécurité alimentaire ?*
YS : L'agriculture en tant que telle ne figure pas dans les secteurs de concentration[6] de la coopération entre l'Union européenne et les organisations régionales. Cela ne veut pas dire que l'Union européenne ne se préoccupe pas du développement de l'agriculture. M. Louis Michel prépare une nouvelle stratégie de partenariat pour l'Afrique où il est question des problèmes d'agriculture et de sécurité alimentaire. Une réunion à Bruxelles est prévue le 29 septembre 2005, en présence des organisations régionales. M. Louis Michel m'a l'air d'être sincère, c'est quelqu'un qui aime l'Afrique. Nous pensons qu'avec lui les choses vont bouger. Un processus participatif est lancé, les organisations régionales africaines vont avoir leur input dans la vision de cette stratégie européenne pour l'Afrique. ■

5. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, un encadré intitulé « Qu'est-ce que le Gatt ? » est joint à la version longue de l'article en ligne : www.inter-reseaux.org

6. NDLR : Les « secteurs de concentration » de l'Union européenne sont : les infrastructures, l'appui institutionnel, l'appui budgétaire, la décentralisation.

▸ DÉVELOPPEMENT

Le G8 ne tient pas ses promesses… place aux Nations unies !

Jean Merckaert, chargé du plaidoyer sur le financement du développement au Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et animateur de la campagne « 2005 : plus d'excuses ! ».
j.merckaert@ccfd.asso.fr

Tony Blair annonçait un G8 historique. Son ami Bob Geldof a tenté de galvaniser les foules en braquant les projecteurs du « Live 8 » vers Gleneagles (Écosse), où se tenait le sommet. Nous ne nous faisions guère d'illusions sur la promesse d'un G8 salvateur, ni sur les effets d'annonce messianiques d'un gouvernement en quête de rachat de son électorat, après s'être fourvoyé en Irak. Les promesses auxquelles nous osions croire, ce sont celles que les huit pays les plus riches de la planète, avec l'ensemble de la communauté internationale, ont prises il y a cinq ans, à travers les OMD[1].

Le G8 de toutes les promesses…

Car ces huit objectifs chiffrés, qui visent notamment, d'ici 2015, à réduire de moitié la faim et la misère dans le monde, à réduire des deux tiers la mortalité infantile et à inverser la courbe du sida, ont été définis parce qu'ils étaient réalisables. Les OMD ne nous satisfont pas : largement palliatifs, ils cherchent à s'attaquer aux symptômes plutôt qu'aux causes de l'appauvrissement. De plus, la perspective de laisser de côté la moitié des pauvres après 2015 est pour nous inacceptable. Mais précisément, nous y croyions parce que les nations, unies, ont estimé qu'elles pouvaient atteindre ces objectifs minimaux, que les solutions pour les atteindre étaient connues.

Cinq ans après cette promesse, dix ans avant 2015, le bilan d'étape est sombre : au rythme actuel, l'Afrique n'atteindra pas les OMD avant le XXIIIe siècle. Alors que notre monde n'a jamais généré autant de richesses, que nous disposons de moyens humains, techniques, scientifiques et financiers sans précédent, la perspective de ne pas atteindre ce seuil d'humanité nous fait honte. C'est pourquoi, en lien avec des milliers d'associations de toutes confessions, de syndicats, de défenseurs des droits humains et de l'environnement, lancés dans l'Action mondiale contre la pauvreté, les citoyens français se sont mobilisés le 1er juillet, dans une centaine de villes, en arborant des bandeaux blancs signifiant avec force aux leaders du G8 « 2005 : plus d'excuses ! ».

De maigres avancées.

Or, au lendemain du G8, on avance au compte-gouttes :

– La confirmation d'une remise de la dette due au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement par les 18 pays pauvres très endettés (PPTE) ayant déjà satisfait aux strictes conditionnalités du FMI, à hauteur de 40 milliards de dollars.
Vingt autres PPTE pourraient en bénéficier à l'avenir. Reste que ces mesures risquent de rester conditionnées à la tutelle du FMI, qu'elles se feront en partie en déduction de l'aide allouée à ces pays… et qu'elles ne représentent que 2 % de la dette totale des pays du Sud ! Une solution durable ne pourra passer que par la mise à nu des mécanismes qui ont permis cet endettement et par l'élaboration d'un droit international de la dette.

– L'annonce d'une augmentation de 50 milliards de dollars d'aide par an d'ici 2010, pour atteindre péniblement les 0,36 % de leur PIB (loin de la promesse des 0,7 %, qui remonte à 1970).
Or, pour les Nations unies, ces 50 milliards sont nécessaires dès maintenant pour pouvoir atteindre les OMD. Comme l'a dit Kumi Naidoo, porte-parole de l'Action mondiale contre la pauvreté, « *promettre un changement pour 2010 revient à attendre 5 ans avant de s'occuper du tsunami* ». De plus, reste à savoir de quoi ces 50 milliards seront faits : les pays du G8 font preuve d'une imagination sans borne pour gonfler artificiellement les chiffres de leur aide, notamment la France (annulations de dette, coût des réfugiés et des étudiants étrangers en France, coûts administratifs et d'expertise, alliances et lycées français, TV5, RFI, etc.).

– Dans le domaine agricole, l'annonce vague de l'élimination des subventions à l'exportation, facteurs de concurrence déloyale avec les pays du Sud, « dans un délai crédible ». Tony Blair a évoqué l'échéance 2010, mais les États-Unis et la France continuent de se renvoyer la balle à qui bougera le premier, et ce point ne sera sans doute pas tranché avant la réunion de l'OMC à Hong Kong en décembre. Quant au droit pour les pays pauvres à la protection des marchés agricoles, il n'est, bien sûr, nullement évoqué, pas plus d'ailleurs que la remontée des prix agricoles, dont dépendent directement les revenus de 3 milliards d'être humains.

– Enfin, l'affirmation que les pays pauvres devraient « décider aux-mêmes de leurs stratégies économiques » marquerait une victoire de la société civile, qui a tant décrié l'imposition des politiques d'ajustement structurel, si elle n'était pas affaiblie par la décision du G8 « d'améliorer le climat de l'investissement » en Afrique, euphémisme masquant généralement l'imposition du *credo* néolibéral (ouverture maximale des frontières, assouplissement de la fiscalité et de la législation sociale, privatisations, etc.).

Pour le reste, le communiqué n'annonce rien de très concret. Pas un mot sur l'emploi, comme si la rémunération décente du travail n'avait rien à voir avec la pauvreté ; rien non plus sur le besoin de réguler le comportement des entreprises multinationales ; silence complet sur les paradis fiscaux et judiciaires, qui coûtent pourtant chaque année plus de 70 milliards de dollars aux pays du Sud (plus que l'aide au développement) et protègent la grande corruption. À l'appel de la coalition « 2005 : plus d'excuses ! », Jacques Chirac avait pourtant touché un mot à ce sujet à Tony Blair, mais celui-ci semble avoir fait la sourde oreille. Serait-ce parce que la moitié des centres *off-shore* battent pavillon britannique ?

Toujours est-il que malgré les légers progrès que les huit ont dû concéder face à la pression citoyenne, le bilan de ce rendez-vous « historique » de Gleneagles est pathétique : les mesures annoncées ne permettront pas la réalisation des OMD. Les pays du G8 tournent le ➲

1. Sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), cf.: « Les objectifs du millénaire pour le développement : Une étape inédite dans la définition des priorités nationales » par A. Alpha et A.-S. Brouillet, GDS 31 (juin 2005), p. 32-33.

dos à leurs engagements, même minimaux, de rendre le monde un peu plus vivable. Concrètement, des dizaines de millions d'enfants d'Afrique et d'ailleurs continueront de mourir avant l'âge de 5 ans parce qu'en 2005, les pays riches n'auront pas jugé nécessaire de prendre toutes les mesures à même de leur garantir l'accès à l'eau potable, à l'alimentation et aux soins essentiels.

« Malgré les légers progrès que les huit ont dû concéder face à la pression citoyenne, le bilan de ce rendez-vous "historique" de Gleneagles est pathétique : les mesures annoncées ne permettront pas la réalisation des OMD »

G8 illégitime. Alors, à quoi bon un G8 marqué du sceau de la lutte contre la pauvreté ? Le drame est autant l'autisme des gouvernements du G8 — que même la plus large mobilisation sociale à travers le monde oblige à de trop maigres concessions — que son incapacité à tenir parole. Le G8 s'est toujours défendu, sans convaincre, de vouloir gouverner la planète, car il sait qu'il n'en a pas la légitimité (les 8 gouvernements ne représentent que 15 % de la population de la planète). Il justifie donc son existence, depuis sa première rencontre en 1975 sur l'initiative de la France, par le surplus d'efficacité qu'il y aurait à travailler entre *Happy Few*. Or, le sommet de Gleneagles, présenté comme décisif pour la lutte contre la misère en Afrique et le changement climatique, fait précisément la démonstration éclatante de l'incapacité du G8 à orienter de façon responsable les affaires planétaires.

Le sommet du millénaire + 5, qui réunit en septembre aux Nations unies les chefs d'État et de gouvernement du monde entier, sera l'occasion d'un bilan d'étape sur la réalisation des OMD, mais aussi d'une âpre discussion sur la réforme de l'Organisation des Nations unies (Onu) qui ne risque d'aboutir, au mieux, que sur une multiplication des membres permanents du conseil de sécurité sans remise en cause du droit de veto. À ce jour, peu d'avancées sont à attendre dans le domaine du développement, hormis un pas de plus, peut-être, vers la mise en place d'une fiscalité internationale au service de la redistribution, avec le lancement officiel par le Brésil, la France et quelques autres, de leur projet de taxe internationale sur les billets d'avion.

Pourtant, ce sommet constitue une échéance décisive pour donner à l'Onu, qui fête ses 60 ans, un rôle central de régulation économique et sociale au niveau mondial. En effet, la distribution des richesses au niveau mondial ne pourra devenir équitable que dans le cadre d'un monde régulé de manière démocratique, car «*entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère* » (Lacordaire). Au niveau mondial, ce sont les plus vulnérables qui pâtissent de la liberté que s'octroient les acteurs les plus puissants (gouvernements, firmes transnationales) d'appliquer, ou non, les règles du jeu commercial, financier ou environnemental - lorsqu'elles existent. Face à la prééminence des logiques de profit et de puissance, le droit international élaboré dans le cadre des Nations unies, notamment celui des Droits de l'homme, doit constituer la pierre angulaire du système politique, économique et social international. C'est ce que doit signifier le « partenariat mondial pour le développement » (OMD n°8) auquel se sont engagés 191 pays.

Dans l'immédiat, les Nations unies doivent être dotées d'un organe pour garantir que le droit international s'impose à l'ensemble des institutions internationales, en particulier les institutions financières internationales (IFI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il est intolérable, par exemple, que le droit de propriété intellectuelle prime sur le droit à la santé, privant des millions de malades du sida de l'accès aux génériques. La rénovation du Conseil économique et social (Ecosoc) des Nations unies, pour céder la place à une véritable autorité internationale en matière économique et sociale, doit être une priorité du sommet de septembre.

Pour faire entendre aux gouvernements les aspirations de leurs peuples, il nous faut amplifier la mobilisation. Avec des millions de citoyens à travers le monde, continuons à porter durant toute l'année 2005 un bandeau blanc, pour rappeler à nos gouvernements leurs promesses. À la veille du sommet onusien, contribuons avec la coalition « 2005 : plus d'excuses ! » à mettre la pression sur le Président de la République en signant la pétition qui lui sera remise le 10 septembre, 2e journée internationale du bandeau blanc, sur www.2005plusdexcuses.org. ■

▸ POLITIQUE AGRICOLE

Le Nepad* et l'agriculture : quelles ambitions, quels engagements ?

PDDAA. Un sigle de plus parmi la multitude des sigles et acronymes créés presque chaque jour dans le monde du développement ? Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nepad méritait que l'on s'y intéresse. GDS a posé 3 questions à Augustin Wambo à ce propos.

▸ Augustin Wambo est expert associé en politique agricole de la FAO auprès de l'unité Agriculture du Nepad à Midrand, Afrique du Sud.
augustinw@nepad.org
www.nepad.org

GRAIN DE SEL : *Le caractère participatif du Nepad est souvent décrié. Pour ce qui concerne son volet agricole, qu'en est-il de l'appropriation par les paysans ?*

AUGUSTIN WAMBO : Au lancement du Nepad, initiative de l'Union africaine en octobre 2001, l'agriculture était le seul secteur économique inclus dans le premier plan d'action, du fait que ce secteur n'est pas seulement crucial dans la lutte contre la faim, la pauvreté et l'inégalité, mais aussi vital pour la croissance économique de l'Afrique tout entière. Le 8 février 2002 durant la 22e conférence régionale de la FAO pour l'Afrique au Caire, les ministres africains de l'Agriculture ont unanimement approuvé les étapes clés dans la définition du cadre de développement agricole du Nepad. Avec l'appui technique de la FAO, le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été conçu et soumis à discussion aux acteurs à la base : ministères techniques, réseaux d'agriculteurs, secteur privé agricole, recherche, etc. Des ateliers nationaux de validation ont été tenus dans l'ensemble des pays du continent entre 2002 et 2003. Ces consultations étaient une exigence majeure des chefs d'États et de gouvernements africains qui validèrent le PDDAA lors de la deuxième session ordinaire du sommet des chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine à Maputo (Mozambique) en juillet 2003. Si les consultations qui ont finalement conduit à la conception du document cadre n'avaient pas eu lieu, les dirigeants africains n'auraient jamais approuvé le document en l'état, puisqu'ils en avaient fait une exigence majeure.

Pour passer de la conception à la mise en œuvre, des rencontres régionales étaient prévues pour discuter entre principaux acteurs le document de base validé par les chefs d'États. De chacun des groupes d'acteurs (leaders et gouvernements africains, communautés économiques régionales, acteurs de l'agrobusiness, producteurs agricoles, partenaires internationaux au développement, représentants du G8, experts, etc.), il y avait des attentes précises. Entre janvier et mai 2005, 5 rencontres régionales de planification ont permis à chacun de discuter de la mise en œuvre du PDDAA sur le terrain. Chaque rencontre régionale a réuni une moyenne de 200 délégués.

GDS : *L'Uemoa a défini sa politique agricole, la Cedeao a défini la sienne. Qu'est ce que le PDDAA apporte en plus ?*

AW : Le fait que ces deux communautés économiques régionales (CER) aient pris cette importante avancée dans l'harmonisation et finalement l'unification des politiques sectorielles agricoles en Afrique de l'Ouest, est, en soi, une très bonne chose. Vous savez, le Nepad n'a ni vocation, ni les moyens de se substituer à celles-ci. Par contre, que ces politiques agricoles se situent à deux échelles différentes d'intégration pose plusieurs problèmes dont celui de l'alignement. Les CER n'ont pas toujours les capacités humaines et financières requises pour mener leurs programmes sur le terrain et se retournent systématiquement vers les mêmes partenaires internationaux au développement pour payer la note. Ces derniers s'étonnent du manque de coordination et de synergie, bien qu'ils répondent souvent aux sollicitations. Les conditions régissant de telles coopérations (systèmes d'évaluation, méthodes de décaissement, etc.) varient d'un partenaire à l'autre. Le Nepad voit ceci comme un sérieux handicap si l'on on veut garantir la lisibilité et l'efficacité de l'aide.

Dans le cadre du PDDAA, il était attendu des partenaires au développement qu'ils approuvent le concept de *partenaire financier leader* et confirment leur intérêt pour les secteurs qu'ils veulent soutenir ; qu'ils s'engagent à aligner leur assistance future de long terme avec les priorités identifiées par les régions respectives et à augmenter la contribution au financement du secteur agricole ; qu'ils s'engagent à contribuer au financement d'un ensemble restreint d'actions prioritaires au niveau régional d'ici avril 2006, incluant le renforcement des capacités des CER afin de leur permettre de mieux assurer leurs responsabilités sous l'agenda du PDDAA.

Ainsi la Cedeao, dont le Nepad salue et encourage la collaboration avec l'Uemoa, peut poursuivre plus sereinement la mise en œuvre de l'Ecowap. Remarquons bien que le PDDAA engage la communauté internationale de façon plus solennelle — et mieux que tout programme par le passé — à soutenir les CER ainsi que leurs programmes sectoriels respectifs. En termes concrets, une mission mixte financée par la coopération suédoise à la demande du Nepad se rendra bientôt à Abuja pour aider à apporter au plan d'action régionale ainsi qu'aux actions prioritaires de la Cedeao identifiées pour cette région dans le cadre du PDDAA, le lifting qui sied aux attentes des potentiels bailleurs.

GDS : *Le G8 s'est réuni récemment à Gleneagles. Les attentes du Nepad semblaient grandes quant aux décisions des chefs d'États des 8 pays vis-à-vis du Nepad. Au lendemain de la rencontre, quels résultats peut-on constater ?*

AW : L'histoire récente de la jeune aventure « népadienne » nous fournit un registre considérable d'enseignements. Rappelons par exemple que la Commission pour l'Afrique dont le rapport intitulé « *Our Common Interest* »[1] (« notre intérêt commun »), rendu public en mars 2005, place le

* *Grain de sel* n°25 (décembre 2003, p. 24-25) fait le point sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : « Nepad, une réponse africaine à la mondialisation ? ».

1. Commission for Africa, 2005. Our Common Interest, London, UK Government, 453 p.

soutien aux actions du Nepad et notamment son secteur agricole « au centre des préoccupations ». Avant cela, lors du sommet de juillet 2004 à Sea Island en Georgie, le G8 annonçait sous la présidence américaine, « leur ferme engagement à contribuer à l'éradication de la faim et ainsi que l'accroissement de la productivité agricole », spécialement en Afrique. Le sommet du G8 de Kananaski (Canada) avait débouché deux ans plus tôt sur un « plan d'action du G8 pour l'Afrique » préparé dans le même esprit.

Avant et pendant le dernier sommet du G8 de Gleneagles, le Premier ministre Tony Blair a exprimé sa disponibilité à travailler avec l'Afrique pour que ce continent sorte de la crise. Le Nepad avait fort légitimement placé en ce sommet l'espoir d'un tournant décisif dans l'aboutissement de ses projets, notamment son agenda agricole. Que « le soutien au Nepad au travers son PDDAA » fusse mentionné de façon simplement laconique dans le communiqué final du sommet peut laisser à réfléchir quant à la sincérité du G8 dans le soutien qu'il entend apporter. Mais cela ne dilue pas notre conviction de faire revivre l'agriculture, moteur du développement. Personne n'est dupe dans cette affaire. Mais reconnaissons également que l'unilatéralisme de certains membres du G8 n'a pas facilité les choses à Tony Blair. Il est apparu par exemple que sur un plan plutôt bilatéral, des avancées sont possibles. C'est le cas notamment avec le département pour le Développement international du Royaume-Uni (DFID), dont les vues sont actuellement en phase avec notre programme et qui est prêt à mettre la main à la poche. D'autres sont également prêts à suivre.

« La mention laconique du "soutien au Nepad au travers son PDDAA" peut laisser à réfléchir quant à la sincérité du G8 dans le soutien qu'il entend apporter. Mais cela ne dilue pas notre conviction de faire revivre l'agriculture, moteur du développement. »

À mon avis les résolutions de tels sommets restent très souvent des résolutions « de plus » sans véritable valeur ajoutée ; regardez la question de la réduction/annulation de la dette de quelques pays africains ; véritable peau de chagrin ! Je crois que l'important est ce qui se fait sur le terrain. En tout cas l'unité agriculture travaille pour que les choses bougent et il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'elles bougeront. Pour finir, le Nepad dans tous ses démembrements a préparé une réponse au communiqué final du G8 pour clarifier les nombreuses confusions qui y apparaissent. ■

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine (UA/Nepad) a déclaré que la vision du développement économique dans la région doit se décliner à la fois en l'augmentation et le soutien des taux de la croissance agricole. Afin de réaliser sa vision du développement agricole, l'UA/Nepad a développé le PDDAA et son action sur l'agriculture devait parvenir à concrétiser 6 % de croissance annuelle en agriculture, pour se conformer aux objectifs du millénaire de réduire de moitié la pauvreté et la faim d'ici à 2015. Le PDDAA a été approuvé par les leaders africains réunis à Maputo en juillet 2003 à l'occasion de la deuxième assemblée ordinaire de l'UA, au cours de laquelle ils se sont également engagés à accroître le soutien budgétaire au secteur agricole, ciblant une contribution annuelle de 10 % du budget de l'État à l'agriculture et programmes relatifs d'ici à cinq ans. C'est la substance de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la *Déclaration de Maputo*. ■

En bref

Une véritable révolution pour l'aviculture traditionnelle

La pseudopeste aviaire, ou « maladie de Newcastle » est bien connue des éleveurs de poules. Très virulente, elle décime régulièrement leurs élevages. Il existe bien un vaccin mais peu adapté aux conditions de l'aviculture villageoise car exigeant d'être conservé au froid. Le Laboratoire national d'élevage et de recherches vétérinaires du Sénégal vient de produire un nouveau vaccin résistant à la chaleur qui devrait permettre de combattre la maladie jusque dans les villages les plus isolés. *Sciences au Sud*, mai-juillet 2005.

Une arme biologique contre les criquets en préparation

Depuis plusieurs années, une solution de remplacement aux pulvérisations de produits chimiques pour combattre les criquets est recherchée. Un essai s'est déroulé en Algérie, sous l'égide de la FAO, avec une « arme » biologique, un bio-pesticide mis au point en Afrique du Sud à base de *Metarhizium anisopliæ*, un champignon qui provoque la mort des larves au bout d'une à trois semaines. D'autres essais doivent être réalisés dans des conditions moins idéales pour confirmer l'intérêt de ce produit sans danger pour l'environnement.

Amérique du Sud : le prix de la compétitivité

La culture de soja a très fortement augmenté au Paraguay (1995 : 800 000 ha ; 2003 : 2 millions). Parallèlement les plantations de coton des petits et moyens agriculteurs ainsi que les cultures de subsistance ont reculé de 20 %. La misère touche 25 % des agriculteurs du pays, qui dépend de l'exportation du soja, dont les semences proviennent d'un fournisseur presque exclusif, Monsanto. Une culture qui a entraîné une utilisation effrénée d'herbicide et de pesticides… malgré l'utilisation généralisée d'OGM depuis 1999.

La pyrale du maïs en voie de disparition ?

Au Kenya, une méthode « indigène » est expérimentée pour venir à bout de ce papillon, dont la chenille perfore la tige du maïs, entraînant d'importantes pertes de récoltes. L'agriculteur sème entre le maïs une herbe que l'insecte déteste, la *Desmodium*, et autour du champ une autre que ce parasite adore, la *Napier Grass*. Les résultats sont étonnants : le maïs n'est plus victime de la voracité de ce parasite, plus besoin d'insecticides, les herbes utilisées sont un excellent fourrage. Il n'est pas certain que le maïs Bt conçu pour lutter contre la pyrale présente autant d'avantages.

LA REVUE DE L'INTER-RÉSEAUX TRIMESTRIEL, SEPTEMBRE 2005 32

le dossier

AU MENU :

Panorama : 20 années de microfinance dans le monde rural 12

Organisations paysannes – institutions de microfinance : quelles relations ? 15

Financement et impact 22

En 1998, l'organisation des Nations unies a proclamé 2005 année internationale du microcrédit, afin de « saluer la contribution du microcrédit à l'allègement de la pauvreté ». En 2003, Koffi Annan, secrétaire général de l'Onu, rappelait « l'importance de la microfinance comme partie intégrante de l'effort collectif pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ». Nous voici en 2005, les OMD ont du plomb dans l'aile. Pour autant, les efforts ne doivent pas se relâcher. Pour la microfinance, l'année aura été (et ça n'est pas terminé) riche en événements, débats, séminaires internationaux au plus « haut niveau »… *Grain de sel*, fidèle à ses centres d'intérêt, a choisi de traiter ce thème sous l'angle du développement rural. Au fil de notre travail sur le dossier (en Afrique seulement cette fois-ci), nous avons fait ce constat : organisations paysannes et institutions de microfinance constituent deux mondes. Deux mondes qui se côtoient, fréquentent les mêmes réseaux, les mêmes institutions, rassemblent parfois les mêmes acteurs, mais ne communiquent pas vraiment. Pourtant, ils auraient tout à gagner à échanger et à se mobiliser, ensemble, pour promouvoir des politiques publiques qui leur soient favorables et mieux répondre à leurs publics, les paysans africains, dont les besoins en appui et en crédit sont croissants. Nous espérons que ce dossier sera un pont entre ces deux mondes, à partir de quelques « éclairages » que nous vous proposons sur le sujet.

Éclairages sur la microfinance rurale

Vingt années de microfinance : Quelles évolutions ? Pour quelles perspectives ?

▸ Entretien avec Jean-Michel Servet, économiste, professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) de Genève.
Jean-Michel.Servet@iued.unige.ch
www.iued.unige.ch
www.tem.ird.fr

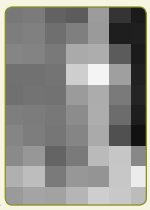
J.-M. Servet

Grain de sel : *Quand et comment la microfinance a-t-elle fait son apparition dans le monde rural ?*

Jean-Michel Servet : Tout dépend de ce que vous appelez microfinance. En effet, si l'on inclut sous ce terme le financement à petite échelle d'activités informelles, on peut dire qu'elle existe depuis très longtemps.

Mais si l'on entend par microfinance les « institutions », c'est-à-dire le système financier décentralisé en essor considérable dans les pays du Sud après la fermeture des banques de développement, elle est apparue principalement dans les années 80.

Son essor a suivi la crise financière de nombreux systèmes financiers nationaux. Pour nombre de pays, africains notamment, la baisse des droits de douane imposée par les plans d'ajustement structurels et la diminution des recettes d'exportation ont entraîné une chute des revenus publics qui comblaient jusque-là les déficits des établissements publics. La restructuration des systèmes financiers formels a eu pour conséquence la disparition des banques de développement. On leur demandait d'être rentables alors qu'elles ne pouvaient qu'exceptionnellement l'être. Avant cette période, on n'était pas très regardant sur l'affectation des fonds prêtés. Nombre de banques de développement ont alors été fermées. Mais d'autres ont été transformées ou restructurées. La première institution de microfinance du monde, la BRI d'Indonésie, est issue de ce processus de restructuration. Elle est le résultat de la transformation d'une banque coloniale en banque de développement dans les années 1970 (révolution verte) puis en institution de microfinance dans les années 1980. Elle compte aujourd'hui 3,5 millions d'emprunteurs et 28 millions de déposants.

GDS : *La microfinance peut-elle financer le développement de l'agriculture ? Et quelles sont les spécificités de la microfinance appliquée au monde rural ?*

JMS : Financement du monde rural ne signifie pas financement de l'agriculture. À l'échelle mondiale, la microfinance finance peu la production agricole. Dans le monde rural, elle finance principalement des activités annexes : transport, commerce des produits agricoles certes, éventuellement activités de maraîchage ou de petit élevage. Par ailleurs il faut prendre en compte la fongibilité des crédits, c'est-à-dire la possibilité de les utiliser à une autre destination que celle pour laquelle ils sont prévus sans solliciter d'autorisation particulière. Cela dit, cette fongibilité, même si elle détourne les crédits de leur objet initial, ne constitue pas un drame ou un recul en termes de développement : on a quand même financé une meilleure gestion des ressources dans le temps, ce qui constitue un réel progrès pour de nombreux ménages.

Toutefois, il faut être clair : la microfinance peut difficilement financer les productions agricoles. On ne finance qu'exceptionnellement par des micro prêts des cycles agricoles longs, comme une plantation de cacao. À l'heure de la globalisation, la microfinance ne peut résoudre toutes les difficultés du monde agricole. Les populations sont soumises aux fluctuations internationales des cours. La microfinance ne peut résoudre les problèmes de baisse des revenus agricoles, de risques sur les prix, ou de la concurrence d'agricultures subventionnées…

Pour ce qui concerne la spécificité de la microfinance en milieu rural, il faut avant tout noter la difficulté particulière des investissements agricoles. Ce sont des investissements longs et risqués, du fait, entre autres, des aléas climatiques.

Enfin, selon les zones rurales, les densités de population sont très variables. Il est clair que les coûts de fonctionnement d'une IMF ne seront pas les mêmes selon qu'elle intervient en Afrique de l'Ouest dans une zone quasi désertique ou en Asie du Sud sur des régions à culture très intensive et à forte densité de population.

> « La microfinance ne peut résoudre les problèmes de baisse des revenus agricoles, de risques sur les prix, ou de la concurrence d'agricultures subventionnées »

GDS : *Quelles sont les principales évolutions de la microfinance en termes de méthodologie au cours des 20 dernières années ?*

JMS : Le terme microfinance recouvre une diversité de services. Les prêts n'en sont qu'une partie. Il convient de distinguer parmi les différents dispositifs de prêt ceux qui sont fondés sur un crédit initial et ceux qui obligent à une épargne préalable ; on doit distinguer aussi les institutions de forme associative qui sont adossées à des institutions financières de celles qui interviennent directement parmi les populations.

Pour aller en direction de populations supposées pauvres, la microfinance s'est développée sur la base du microcrédit solidaire, c'est-à-dire à de petits groupes constitués pour garantir les remboursements par solidarité entre emprunteurs. L'initiateur le plus connu de cette technique de groupes solidaires, la Grameen Bank, a rompu avec son dogme fondateur et développe depuis 2002 un modèle de prêts individuels, y compris parmi des populations ne pouvant offrir de garanties. Connaissant bien ses clients, par le biais du microcrédit solidaire passé, elle peut désormais offrir des prêts individuels à des clients dépourvus de garantie.

Remarquons que le microcrédit solidaire individuel, puisqu'il n'est pas fondé sur une épargne préalable, s'appuie sur des apports de fonds extérieurs et n'a donc jamais vraiment rompu avec la philosophie de l'aide au développement telle qu'elle a été diffusée depuis la fin de la Seconde guerre mondiale : on croit que les pays du Sud manquent de ressources propres et internes pour financer leur développement. On ne se soucie guère de faire le lien entre ceux qui ont besoin de financement et les ressources financières disponibles dans les pays. Ainsi, le microcrédit répond à une idéologie qui, bien que présentée comme nouvelle, n'est que la prolongation d'une idéologie ancienne.

Rappelons que la microfinance, du fait d'innovations en cours, ne peut pas être réduite à l'épargne et au crédit. De nouveaux services apparaissent : assurance, transferts des migrants, fonds de garantie, etc.

GDS : *Quelles perspectives d'avenir ?*

JMS : Pour mémoire, la microfinance s'est mise en place sous l'impulsion des organisations internationales liées à l'Onu et des coopérations bilatérales qui ont promu l'expansion de ces systèmes. Le sommet sur le microcrédit de 1997[1], a été le point de départ d'une période de lobbying intense au plus haut niveau pour que l'argent du développement aille de plus en plus vers ce secteur. Et cela a marché. Aujourd'hui, c'est l'impact de la microfinance qui fait l'objet du même engouement. Mais il ne faut pas perdre de vue les enjeux sous-jacents : les bureaux d'étude qui plaident pour des études d'impact sont bien souvent les mêmes qui feront ces études…

Cette évolution me semble préoccupante : en effet, si l'on considère que l'aide augmentera, qu'une partie croissante aille vers la microfinance ne pose pas de problème majeur. En revanche, si le montant de l'aide au développement stagne, ou si les programmes de microfinance se font au détriment d'autres programmes, on est en droit de s'inquiéter. La microfinance ne creuse pas de puits, ne construit pas de routes, elle ne finance pas les écoles et les maîtres d'école, elle ne lutte pas contre le paludisme, etc.

Les espoirs dans la microfinance sont considérables alors que son efficacité directe reste limitée. Avec un tel fossé entre promesses et réalités, on risque un jour de jeter le bébé avec l'eau du bain. On doit noter que les mesures contre l'exclusion financière n'entrent pas dans les objectifs du développement pour le millénaire[2]. Selon les OMD, la microfinance est comprise comme un moyen, dans une approche par trop économiste à mon sens. La lutte contre l'exclusion financière, généralement plus forte en zone rurale qu'en zone urbaine, pourrait constituer un objectif à part entière.

GDS : *De plus en plus d'acteurs se prononcent pour la fin des subventions aux IMF, argumentant que ces institutions peuvent et doivent être financièrement viables, qu'en pensez-vous ?*

JMS : Penser que les IMF doivent et peuvent être financièrement viables est une illusion. 1 % des IMF existant aujourd'hui peuvent l'être totalement à court terme. Les IMF équilibrant charges et recettes connaissent presque toutes un déséquilibre, qui va souvent de 1 à 10, entre le nombre d'emprunteurs et celui des épargnants : les pauvres subventionnent les prêts des riches, ceux-ci présentant plus de garantie. C'est un mécanisme qui accroît les inégalités. De même dans certains cas l'argent des campagnes finance les villes, car les urbains présentent plus de garanties pour emprunter.

« PENSER QUE LES IMF DOIVENT ET PEUVENT ÊTRE FINANCIÈREMENT VIABLES EST UNE ILLUSION : 1 % DES IMF EXISTANT AUJOURD'HUI PEUVENT L'ÊTRE TOTALEMENT À COURT TERME »

Tout cela ne signifie pas, loin de là, qu'il faille arrêter la microfinance, mais plutôt que son essor doit s'accompagner d'interventions publiques dans le sens d'une lutte contre les exclusions financières. L'Inde développe de telles politiques, avec obligation faite aux institutions financières de respecter des quotas de certaines catégories de population. C'est un exemple de discrimination positive dans le domaine financier, dont pourraient s'inspirer de nombreux pays. ■

1. NDLR : Février 1997, sommet sur le microcrédit organisé à Washington. Coprésidé par Hillary Clinton, il a été l'occasion pour le Programme des Nations unies pour le développement et le Fonds d'équipement des Nations unies de créer une unité spéciale microcrédit (www.microcreditsummit.org/).
2. NDLR : pour plus d'informations sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), cf. GDS n°31 (juin 2005), rubrique Repères (www.inter-reseaux.org).

Références bibliographiques

Ouvrages

Bâtir un secteur financier ouvert à tous. Contribution à la conférence internationale de Paris. Élisabeth Bourguinat. Haut conseil de la coopération internationale. Juin 2005. 71 pages. 10 euros.

Financer l'agriculture : quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ? André Neveu. Éditions Charles Léopold Mayer, 2001, 172 pages.

Le crédit rural de Guinée. Du projet à l'institution, une construction sociale progressive. Bakari Koulibaly, Dominique Gentil, Collectif Co-édition Ganndal et éditions Charles Léopold Mayer. 2002.

À paraître : *Vingt ans d'initiatives économiques au Sud.* Renée Chao Béroff, éditions Charles Léopold Mayer.

Revues

Revue Tiers Monde n°172. octobre-décembre 2002, t. XLIII. *Microfinance : petites sommes, grands effets ?* Sous la direction de Dominique Gentil et Jean-Michel Servet.

Techniques financières et développement. N°78, mars 2005. *La microfinance : un essai à transformer ?* 239 pages. 31 euros.

Divers actes et littérature grise

La microfinance au service de l'agriculture familiale. Séminaire international, 21-24 janvier 2002, Dakar, Sénégal. Série partenariats : Afraca, Cirad, CTA, DGCID, Enda-Graf, Fida, Cerise.

Synthèse de l'atelier de réflexion « dialogue à deux voix pour le financement de l'exploitation familiale rurale » (au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal) organisé à Ouagadougou du 27 au 31 janvier 2003 par SOS Faim Luxembourg. 56 pages et 1 CD-Rom.

Pleins feux sur la microfinance. Regards économiques. Mars 2005 : Institut de recherche économique et sociale de l'université catholique de Louvain (Ires). Valérie de Briey. 14 pages. http://regards.ires.ucl.ac.be/Archives/RE028.pdf

L'Inter-réseaux a travaillé sur le microcrédit depuis de nombreuses années. Plusieurs produits demeurent des sources d'information précieuses sur la question :

À commencer par *Grain de sel* qui propose deux dossier substantiels : dossier de *Grain de sel* n°6 (juillet 1997) sur « Le microcrédit un outil pour quel développement ? » et dossier de GDS n°16 (novembre 2000), « Financement de l'agriculture ».

Les réflexions produites au sein du groupe de travail de l'Inter-réseaux sur le financement de l'exploitation agricole dans les pays en développement sont par ailleurs consultables sur le site : http://ancien.inter-reseaux.org/themes/financement/A_R%20new.htm

Plus d'informations sur internet...

Cette liste reprend, par ordre alphabétique, nombre d'informations publiées sur le site de Cerise.

Centre d'apprentissage de la finance rurale (CAFR) : www.ruralfinance.org/

Le « centre d'apprentissage de la finance rurale » est une solution internet développée afin de rassembler le matériel disponible, de l'organiser et le rendre facile à télécharger et à commander. Il a été ouvert en avril 2004.

Cerise, comité d'échange, de réflexion et d'information sur les systèmes d'épargne crédit : www.cerise-microfinance.org/

Cerise est une plate-forme de capitalisation, de réflexion, d'étude, d'échange de proposition et d'information sur la microfinance initiée en 1998 à l'initiative de quatre organismes français travaillant en appui aux IMF : le Centre international de développement et de recherche (CIDR), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret) et l'Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement (Iram).

Consultative Group to Assist the Poorest (CGAP) : www.cgap.org

Le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) est un programme d'appui aux institutions de microfinancement créé en juin 1995 à l'initiative de bailleurs de fonds (multilatéraux et bilatéraux) rattaché à la Banque mondiale. L'objectif du CGAP est d'améliorer les capacités des IMF afin qu'elles puissent offrir des services financiers durables, souples et de qualité pour des populations très pauvres.

Épargne sans frontière (ESF) : www.esf.asso.fr/

Épargne sans frontière est une ONG née en 1985, spécialisée dans l'étude du financement du développement. Son site propose une section « portail » sur d'autres sites, ainsi que les sommaires et certains articles parus dans « Techniques financières et développement », la revue trimestrielle de l'association.

Fonds international de développement agricole (Fida) : www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/lle/themes/crfs.htm

On trouve sur ce site une série de fiches (certaines en français) de « bonnes pratiques » tirées de l'expérience du Fida sur les aspects de mise en œuvre de systèmes de crédit. On trouvera aussi en ligne un document interactif : « Decision Tools for Rural Finance » (Outils d'aide à la décision en finance rurale), date de publication : mai 2002 (www.ifad.org/ruralfinance/dt/index.htm).

Main : www.mfiain.org/fr/index.php

Le réseau *Main* (Microfinance African Institutions Network, réseau des institutions africaines de microfinance) est une association internationale à but non lucratif, de droit ivoirien, établie en 1995, basée en Éthiopie. *Main* compte plus de 40 membres d'Afrique, d'Europe, et du Proche Orient, francophones et anglophones. Le réseau a pour mission de contribuer au renforcement du rôle économique et social des institutions africaines de microfinance.

Microfinance Gateway : www.microfinancegateway.org/

Le « Portail de la microfinance » est une collaboration entre le CGAP et Eldis, un portail du développement basé en Grande-Bretagne. Son objectif est d'être un nœud d'information sur la microfinance, qui soit également un lieu d'échanges d'idées et de ressources entre les acteurs.

Microcredit Summit : www.microcreditsummit.org/

Le premier sommet sur le microcrédit a eu lieu à Washington du 2 au 4 Février 1997 et a conclu sur un objectif particulièrement ambitieux : travailler pour s'assurer qu'en 2005, 100 millions de pauvres, et en particulier les femmes puissent recevoir des crédits et d'autres services financiers pour appuyer leurs micro-entreprises. Le site fait la promotion des objectifs et des avancées du sommet.

PlaNet Finance : www.planetfinance.org/

PlaNet Finance est une organisation internationale à but non lucratif crée en 1998, dont le but est de contribuer au développement du secteur de la microfinance.

Pôle microfinancement : http://microfinancement.cirad.fr/

Ce site spécialisé sur le thème du microfinancement, est mis en oeuvre par le Gret et le Cirad. Son objectif est de faciliter l'échange d'informations en microfinance. Il propose notamment un glossaire français/anglais et la traduction française d'outils du CGAP, un forum d'échanges sur la microfinance. Chaque semaine, des bulletins d'informations envoyés à tous les adhérents, font le point sur un thème spécifique d'actualité en microfinance.

Portail de la microfinance : www.lamicrofinance.org

Le portail offre un accès aux informations francophones de la microfinance : des actualités aux savoirs, en passant par les outils pratiques, les expériences, les évènements, les emplois du secteur, le portail est conçu pour répondre au besoin d'informations centralisées des acteurs francophones du secteur.

Programme de renforcement des capacités des IMF en Afrique francophone (Capaf) : www.capaf.org

Le Capaf, initiative conjointe du CGAP et du ministère français des Affaires étrangères, veut renforcer les capacités des prestataires privés nationaux pour satisfaire durablement la demande croissante de formation et d'assistance technique des IMF en Afrique francophone.

SOS Faim : www.sosfaim.be (Belgique) ; www.sosfaim.org (Luxembourg).

SOS Faim travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la microfinance et appuie les démarches de partenaires engagés dans ce secteur en Afrique et en Amérique Latine. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie notamment « Zoom Microfinance » téléchargeable en français, en anglais et en espagnol sur le site de SOS Faim Belgique.

Special Unit for Microfinance (Sum – UNDP/UNCDF) : www.uncdf.org/sum/francais/index.html

« L'unité spéciale pour la microfinance » est le résultat d'une collaboration entre le programme des Nations unies pour le développement (Pnud/UNDP) et le fonds d'équipement des Nations unies (Fenu/UNCDF). Elle vise à encourager le développement du secteur privé dans les pays du Sud et créer des dispositifs qui facilitent l'accès des plus pauvres au crédit.

Les clivages OP-IMF : quelques illustrations sur des questions clés

▸ Cette page a été réalisée grâce à la participation de Dominique Gentil, socio-économiste et de Patrick Delmas, secrétaire exécutif de l'IR, qui ont, étant donné leurs expériences respectives (l'un sur les IMF l'autre sur les OP), tenté de restituer les positions des uns et des autres.

Depuis les années 80, on assiste à un schisme entre les organisations paysannes et les institutions de microfinance. Avant cela, en Afrique de l'Ouest et du Centre la fonction crédit était exercée par les coopératives d'épargne et de crédit (Coopec). Les Coopec étaient considérées comme membres de la famille des OP. Mais depuis lors, OP et IMF se sont éloignées, elles communiquent mal ou peu. Pourtant elles opèrent sur les même zones, avec les mêmes acteurs, et sont parfois même représentées par les mêmes personnels.

Les points de rencontre sont rares. Le séminaire international de Dakar (21-24 janvier 2002, « Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation. Quelle contribution de la microfinance ? ») en a constitué un. Celui de Ouagadougou (27-31 janvier 2003, atelier de réflexion organisé par SOS Faim Luxembourg sur le thème « Dialogue à deux voix pour le financement de l'exploitation familiale rurale » au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal) un autre. Mais cette amorce de dialogue n'est pas parvenue à réunir deux pôles en opposition marquée.

Tout en évitant de forcer le trait, nous avons souhaité faire ressortir des oppositions qui se sont cristallisées au fil du temps.

Nous espérons que ce dossier de *Grain de sel* contribuera à alimenter l'indispensable dialogue entre OP et IMF. Plus soudées, celles-ci seront plus fortes pour revendiquer des politiques agricoles qui prennent réellement en compte les contraintes et besoins financiers des exploitations familiales. ■

À propos de…	Position des OP	Position des IMF
Capacités des IMF à financer l'agriculture[1]	La microfinance ne peut réellement résoudre les problèmes de financement de l'agriculture, et ce pour trois raisons principales : – le faible montant des crédits accordés ; – les taux d'intérêt élevés des prêts ; – la non possibilité de prêts à moyen et long terme.	La microfinance peut résoudre une partie des problèmes du monde rural. Elle est particulièrement adaptée par exemple aux problèmes d'intrants. Pour ce qui est des besoins en crédit à moyen ou long terme, des techniques de type location vente ou investissement fractionné offrent des opportunités. De gros réseaux en Afrique de l'Ouest, à l'instar de Kafo Jiginew au Mali ou la Fececam au Bénin en témoignent avec 20 % de leur portefeuille sur le moyen terme. C'est souvent les lois bancaires qui empêchent les IMF de travailler plus encore sur le moyen-long terme en interdisant de transformer une partie de l'épargne en crédit moyen terme. Elles doivent alors avoir recours à leurs fonds propres ou à des subventions extérieures.
Besoins en financement	Les besoins des exploitations agricoles en crédit sont énormes, nettement au-delà des possibilités des IMF. Parmi les dépenses à financer, on trouve : l'équipement des exploitations, l'irrigation, les plantations, les intrants (engrais, pesticides), la commercialisation des produits agricoles, mais aussi la main d'œuvre salariée, etc. Les IMF proposent des crédits par activité (semences, intrants, motopompes, etc.). Or cela ne permet pas de couvrir les autres charges de production (main d'œuvre, etc.).	Si l'on analyse de près la clientèle des IMF on s'aperçoit que les crédits analysés ne sont pas si énormes. L'IMF laisse à l'emprunteur la liberté de choisir l'objet de son crédit — souvent commerce, transformation. 20 à 30 % seulement des crédits des IMF vont vers l'agriculture. Lorsqu'on étudie le fonctionnement des foyers on s'aperçoit qu'ils ont plusieurs formes de crédit et de revenus, la fongibilité est grande (crédit « porc » remboursé avec la vente du vin de palme, etc.).
Banques de développement	Comme la microfinance ne peut résoudre les problèmes, la mise en place de banques agricoles de développement est indispensable. Les montants prêtés par les IMF sont souvent trop petits pour répondre aux besoins des agriculteurs, ils sont faits pour les plus pauvres. Il faut noter sur ce point que les responsables d'OP qui s'expriment ne sont pas parmi les plus petits paysans. Qui dit « exploitation familiale » ne dit pas nécessairement « petite exploitation ».	Très développées dans les années 1968-1985 (on trouvait 7 réseaux en Afrique de l'Ouest et 2-3 au Cameroun pendant dix ans), la plupart des banques de développement ont fait faillite. Seules ont survécu les banques de développement agricoles du Mali (BNDA), du Burkina Faso et du Sénégal (CNCA). Le Mali et le Burkina Faso ont 90 % de leur portefeuille dans la filière coton, avec un fonctionnement bien spécifique qui explique la stabilité jusqu'à maintenant mais aussi les difficultés envisageables dans un avenir proche, vu les difficultés du secteur face à libéralisation des économies.
Subvention et intervention de l'État	Pour que les besoins soient couverts, il faut une réelle politique de financement de l'agriculture, ce qui implique un rôle de l'État important et des subventions. Ces interventions doivent permettre d'obtenir des prêts à montants plus élevés, sur des durées de remboursement plus longues, et l'offre de crédits d'investissement.L'exemple de l'Europe et des États-Unis est édifiant à ce titre : l'agriculture s'y est développée du fait de taux d'intérêt très bas, de la mise en place de programmes spéciaux pour l'installation de jeunes agriculteurs, de subventions, etc.	Les IMF ont besoin de subventions au départ, mais si elles veulent être indépendantes, il leur faut atteindre l'autonomie financière, et donc la viser rapidement. D'où le niveau des intérêts, souvent de 1,5 à 2 % par mois pour couvrir les frais de gestion.Cela dit, certaines fonctions sont difficiles à supporter, *a fortiori* en milieu rural, comme les fonctions d'audit, de formation, d'équipement informatique. Le maintien de subventions est donc indispensable, mais on doit alors parler de subventions « ciblées ».
Qui doit occuper la fonction crédit ?	Les organisations paysannes doivent prendre en charge la fonction crédit, puisque les IMF n'apportent pas une solution satisfaisante.	La majorité des organisations paysannes qui ont essayé de développer une fonction crédit ont échoué. Sur le peu d'exemples concluants, on dispose de peu d'analyse.
Microfinance et banques commerciales	Étant donné les conditions qu'elles proposent, les IMF sont souvent assimilables à des banques commerciales. Elles ne répondent pas aux besoins en financement de l'agriculture.	Les IMF sont dans une problématique de développement et non commerciale. Pour ce qui concerne les Coopec, ce sont les membres même qui fixent les règles (taux d'intérêt[2], montants, etc.).

1. La définition de financement de l'agriculture est variable. Certains entendent par là financement des exploitations agricoles, d'autre financement des organisations paysannes, ou des infrastructures, des services, de la formation. On englobe ici toutes ces acceptions.

2. À propos des taux d'intérêt, débat vif s'il en est, quelques contributions : « Des taux d'intérêt exorbitants ? » Bim d'avril 2002 ; « Les taux d'intérêt dans la microfinance choix technique ou politique ? » Zoom microfinance (www.sosfaim.be) février 2003 et « Le taux d'intérêt en question «, Cécile Lapenu, Cerise, contribution au séminaire de Dakar décembre 2002.

Congo Brazzaville, la longue marche de la microfinance

Jean-Valère Ngoubangoyi, journaliste.
ngoubava@yahoo.fr

Au Congo, les caisses d'épargne et de crédit naissent comme des champignons et meurent au même rythme. Ces filières informelles qui profitent de la faillite du système bancaire ont encore du mal à assurer aux épargnants congolais des lendemains meilleurs.

Nombre d'observateurs congolais affirment, à tort ou à raison, que la microfinance n'est pas dans la culture congolaise. Le 1er juin dernier à Brazzaville, les participants à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association professionnelle des établissements de microfinance (APMF) ont fermement recommandé la fermeture, par le gouvernement congolais, des structures illégales. Il s'agissait de faire en sorte que l'activité de la microfinance ne soit exercée que sous l'autorité monétaire conformément aux exigences de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) et la Communauté bancaire de l'Afrique centrale (Cobac).

Effectivement, la faillite du système bancaire congolais a donné naissance, entre 1999 et 2002, à une explosion des filières informelles d'épargne et de crédit. Et de nombreux Congolais, appauvris par les guerres successives que le pays a connues, se préoccupent beaucoup de la relance de leurs activités agricoles, commerciales et autres détruites pendant ces conflits. Ils savent qu'il est inutile de se tourner vers les rares banques qui d'ailleurs traversent une crise financière aiguë depuis plus d'une décennie. Celles-ci sont incapables d'octroyer les petits crédits adaptés à ce genre d'activités non structurées. Alors que ce sont ces initiatives qui font fonctionner le pays. Beaucoup de Congolais ont donc recours aux petits crédits informels qui poussent comme des champignons.

C'est à coup de grande publicité, très médiatisée et agressive, que les petits établissements de microfinance attirent une masse importante de clients. Beaucoup viennent des banques classiques de Brazzaville. En 2001, par exemple, la société Salu Humberto Brada (SHB) avait attiré un monde fou simplement parce qu'elle octroyait 30 % d'intérêt après 45 jours de dépôt (alors que les banques classiques, elles, octroient des taux d'intérêt qui varient entre 5 et 12 %). Mais SHB, qui fonctionnait avec des règles contraires à celles qui régissent la Cobac, n'a duré que le temps d'un feu de paille. Elle a fini par fermer ses portes sous la pression du ministère des Finances du Congo avec le soutien de la direction de la Banque des États de l'Afrique centrale (BDEAC) en ruinant plus de 25 000 sociétaires. On l'a soupçonnée de recycler de l'argent sale en provenance de diamants de la guerre d'Angola et de République démocratique du Congo, pays voisins du Congo Brazzaville dont ses promoteurs étaient justement originaires.

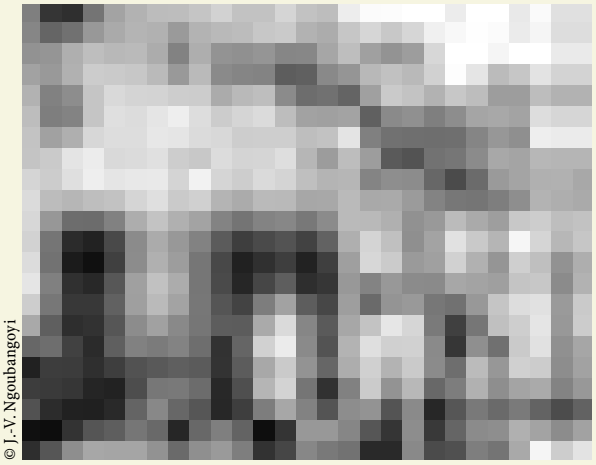

© J.-V. Ngoubangoyi

Amateurisme et professionnalisme.

C'est dans cet univers de « banques de pauvres » qu'opèrent les Mobikisi (les sauveurs). Ce sont des prestataires ambulants. Ils collectent chaque jour auprès des vendeurs des marchés urbains des sommes modiques allant de 300 à 500 FCFA (moins de 1 euro). L'épargnant retire le bénéfice à la fin du mois avec un petit intérêt. « *On va vers l'épargnant cahier à la main. Le plus souvent tous ne donnent pas la totalité de la somme. Ils font des avances pour compléter après. Dans tout ça il y a la confiance et ça marche* », se félicite un de ces banquiers itinérants qui préfère garder l'anonymat.

Un autre genre d'épargne, le Kitemo (ristourne) se développe également ces derniers temps. Cet ancien système de tontine plaît désormais même à ceux qui autrefois s'en méfiaient, du temps où les salaires et les pensions de retraites étaient versés sans problèmes. Aujourd'hui on voit dans les administrations des groupes de 5 à 10 fonctionnaires se former. « *Quand les salaires passent, chacun verse 5 000 à 10 000 FCFA. Si on ne fait pas ça, comment vivre avec la famille, jusqu'à la fin du mois ? Nos salaires réduits à 27 % du temps du président Lissouba, n'ont jamais été rétablis. C'est devenu une bourse d'étudiant. La ristourne nous aide à faire face à de nombreux problèmes* », explique Julienne responsable d'une mutuelle d'épargne d'un groupe d'enseignants. Cette activité lui a permis de lancer un commerce de produits alimentaires.

À coté de ce type d'épargne qui repose avant tout sur la confiance mutuelle des membres, opèrent d'autres acteurs plus organisés. Ils fournissent des services d'épargne et de crédit d'urgence en pratiquant parfois un taux d'intérêt fantaisiste. Ce sont les usuriers qu'on appelle couramment « bailleurs de fonds » au Congo. « *Ces groupes font de la microfinance avec un certain professionnalisme. Ce n'est pas forcément le résultat des besoins réels identifiés. C'est plutôt un produit adapté certes aux clients par le fait de leur ignorance. Car le secteur n'est ni encadré ni réglementé* », dénonce Jean Marie Sita, coordonnateur de International Marketing Agency, un organisme qui tente de décortiquer les filières informelles d'épargne et de crédit au Congo. Ce dernier relève aussi la naissance de caisses d'épargne au sein même de congrégations religieuses.

Pourtant ces deux dernières années, de nombreux Congolais hésitent à placer leur argent dans ces structures apparemment organisées qui affichent parfois un luxe éblouissant mais éphémère. Car il ne se passe pas un

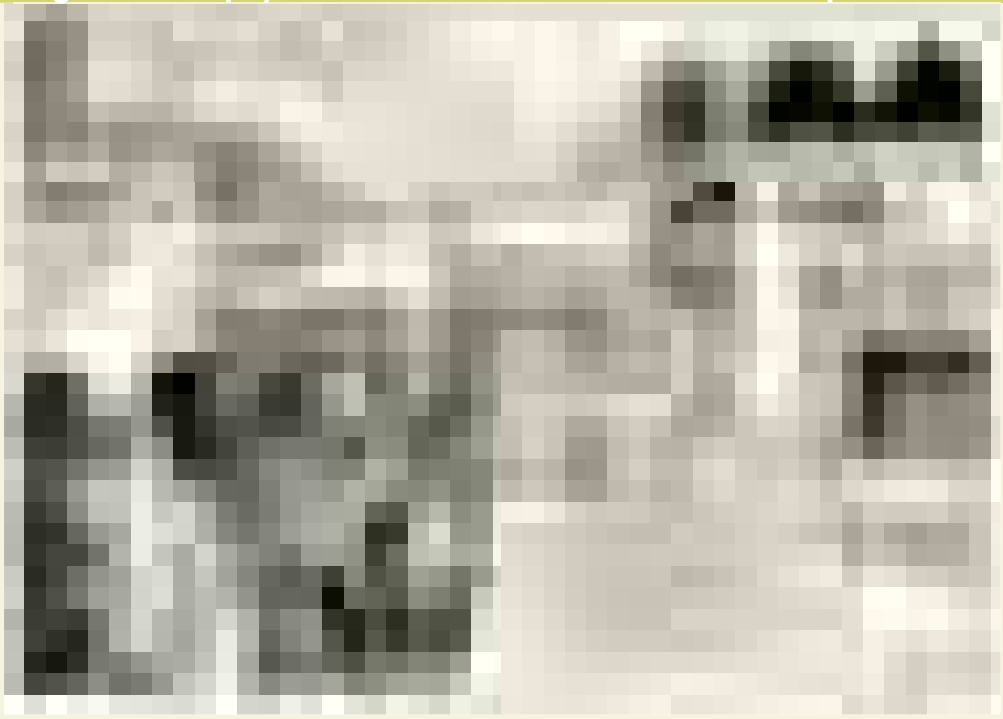

trimestre sans qu'on entende parler d'une institution de microfinance qui vient de fermer ses portes pour cause de faillite. Plus d'un observateur est d'avis que certains se lancent dans cette activité lucrative par mimétisme sans réelle qualification ni passion de rendre service mais dans l'unique but de s'enrichir. Il y a quelques temps la Caisse d'épargne, ristourne et finance (Cerfi) a dû fermer pour gabegie financière. Cette structure appartenant à la femme d'un homme politique, comptait déjà plus de 1 000 clients et une vingtaine d'employés. Comme Cerfi, plus d'une vingtaine d'établissements de microfinance qui ont vu le jour au Congo au début de l'an 2000 ont déjà fermé leurs portes entre 2003 et 2005. C'est le cas par exemple, de la tristement célèbre Caisse confessionnelle, de l'Église kimbanguisme Cepki, qui n'a travaillé que pendant deux ans et a encaissé plus d'un milliard de FCFA. La caisse a brillé par l'octroi de faux crédits à des personnes et sociétés fictives. Ce système très répandu au Congo a emporté bien d'autres caisses, sans compter celles qui battent de l'aile. Certaines de ces caisses changent de nom une fois qu'elles ont fait faillite. Parfois leurs promoteurs vont ouvrir de nouvelles boîtes à Pointe-Noire, ville économique du Congo, à 510 km au sud de la capitale. Et ce en toute impunité.

Les pouvoirs publics sont-ils responsables ? De nombreux observateurs qui estiment pourtant que les institutions de microfinance peuvent être un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté accusent les pouvoirs publics d'être en partie responsables de la faillite de ces structures. D'autant qu'ils ne font pas assez pour les encadrer et renforcer leurs capacités. Conséquences : des Congolais qui n'accordent plus de crédit envers les IMF optent maintenant pour la thésaurisation des fonds avec tout ce que cela comporte comme risques : braquages, incendies, dépenses non contrôlées, etc.

Mais quelques rares caisses affichent quand même un certain professionnalisme. C'est le cas de la Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (Capped) du Forum des jeunes entreprises, une ONG d'appui aux initiatives économiques. Créée en 1991, cette structure qui compte 12 000 adhérents pour un encours d'épargne estimé à 1,5 milliards de FCFA vient de recevoir un agrément du ministère congolais de l'Économie, des Finances et du Budget qui la classe en première catégorie des établissements de microfinance. La Capped accorde deux types de crédits : les crédits aux individus ou PME (petite et moyenne entreprises) et les crédits de groupes solidaires. Comme on le voit la marche vers une offre de microfinance entièrement fiable au Congo est encore longue. ■

« *Mobikisi* (sauveurs), *kitemo* (ristourne), et autres tontines se multiplient pour répondre aux besoins des Congolais n'ayant pas accès au système bancaire. Mais rares sont les systèmes répondant sérieusement aux demandes pourtant nombreuses. »

En bref

Histoire de crédit, pour un crédit sans histoire au Burkina Faso

Ce titre est celui d'un dossier réalisé par Ile de Paix, ONG belge, développé dans le cadre du programme de capitalisation d'expériences paysannes mené dans la région est du Burkina Faso avec le soutien du fonds belge de survie. Un recueil de citations qui vise à mettre en valeur et diffuser le savoir rural, dont le but est de lancer des pistes de réflexion afin que chaque organisation paysanne puisse choisir et mettre en place un système de crédit adapté à ses besoins et à sa réalité. Une quarantaine de paysans, responsables d'OP et représentants d'institutions financières de la région est du Burkina Faso ont contribué à ce document, qui fait une large place à la présentation des différents systèmes de crédit de la région, et notamment d'un système de fonds de microcrédit rotatif qui s'avère particulièrement adapté au soutien des petites activités productives et de commerce des femmes. Le dossier sera publié sur internet à l'automne 2005 : www.ilesdepaix.org/sud/bf/fada/capitalisation et pourra être obtenu sur simple demande à son éditeur, dans la limite des stocks disponibles : info@ilesdepaix.org ou info@fada.ilesdepaix.org

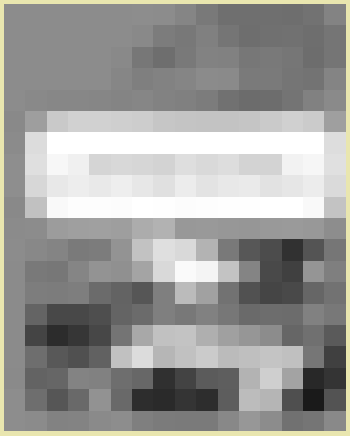

Afdi – Inter-réseaux : un pôle conjoint « conseil à l'exploitation familiale » sur internet

Conseil à l'exploitation familiale, conseil de gestion , beaucoup d'expériences sont restituées sur ce site (www.inter-reseaux.org/rubrique.php3?id_rubrique=138). Une phase de capitalisation, comparaison des démarches, outils et résultats est une étape cruciale pour mieux faire connaître les acteurs, les actions, et mieux adapter les futures interventions est en cours. Faites nous part de vos expériences, doutes, réflexions (inter-reseaux@inter-reseaux.org).

Au Cameroun, une ONG aide les OP à développer leur propre système de financement

▸ Entretien avec Hozier Nana Chimi, directeur du Service d'appui aux initiatives locales de développement (Saild, Cameroun), coordinateur du programme Microfinance.

Grain de sel : *Pourquoi le Saild s'est-il impliqué dans la microfinance ?*

Hozier Nana Chimi : Le Saild s'est donné pour mission d'accompagner les paysans dans leurs activités : agriculture, élevage, etc. Il souhaite les aider à mieux produire par la formation, le conseil technique. Chemin faisant il s'est aperçu que la formation ne suffisait pas : un accès au financement est nécessaire pour les biens, les intrants, pour passer les périodes difficiles. En 1989, le Saild a donc mis en place un système d'épargne crédit. Au Cameroun il n'existait alors pas de structure qui donne accès au financement à des petits producteurs. Outre le système traditionnel : tontines, usuriers dictant leur loi, fournisseurs d'intrants se faisant payer en production ; des systèmes où la plupart du temps il y avait duperie sur le prix du crédit.

Le Saild s'est dit qu'il fallait aider les organisations paysannes à développer leur propre système de financement. Les caisses d'épargne et de crédit sont alors apparues, dans les années 90. Un système fonctionnant sur la mise en commun de ressources (l'épargne).

Avec la libéralisation et la loi sur les coopératives, en 1992, furent créées les coopératives d'épargne et de crédit. La concurrence s'est ouverte, avec, parallèlement, le développement de normes, d'exigences de gestion, et l'augmentation des besoins.

En 1996, une seconde mutation eut lieu : les caisses d'épargne et de crédit furent transformées en caisses mutuelles d'épargne et de crédit, CMec ou « caisses Saild » car spécifiques au Saild. Plus professionnelles que les anciennes caisses, celles-ci disposaient d'outils plus appropriés et de personnels formés. Ces caisses villageoises auto-gérées étaient basées sur l'épargne, le crédit venant ensuite. Avec des besoins croissants en financements, il a fallu rechercher des refinancements et subventions.

En 1997, SOS Faim Belgique, EED (Allemagne) et Icco (Pays-Bas) apportèrent des fonds et des formations. On comptait alors 12 caisses dans le réseau Saild avec 1 300 adhérents.

Aujourd'hui le réseau compte 39 caisses, soit environ 6 000 adhérents, et un encours moyen de 250 M FCFA. Tous les emprunteurs sont épargnants, car pour avoir accès au crédit, il faut disposer d'une épargne préalable. Sont considérés comme adhérents, toutes personnes physiques ou morales (groupes) résidant dans l'aire d'intervention de la caisse, ayant payé des frais d'adhésion et ouvert un compte d'épargne. Le personnel est désormais salarié, cette évolution s'imposait. Le mode d'organisation est le suivant : une assemblée générale ; un comité de gestion (le Coges, composé de 5 à 7 personnes) ; un comité de crédit (3 à 5 personnes) et un comité de contrôle interne, tous bénévoles et un caissier. Le Saild a un rôle de contrôle externe, et donne des formations.

D'autres formations sont apportées par le Projet d'appui au programme national de microfinance (PPMF) financé par le Fida et le gouvernement du Cameroun. Le PPMF appuie également les CMec en fourniture d'équipement (bâtiments, ordinateurs, matériel roulant). Depuis 2002, il existe une réglementation relative aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale: il s'agit de la loi Cobac (commission bancaire d'Afrique centrale). Elle impose l'obtention d'un agrément à travers l'autorité monétaire nationale à la Cobac. 21 règlements sont inscrits au total. Globalement la concurrence en milieu rural n'est pas très forte. On trouve principalement :

– Le réseau Camccul (Cameroon Cooperative Credit Union League) qui est le plus important réseau de Coopec au Cameroun, avec 295 structures et près de 130 000 membres.
– Le réseau MC² (Mutuelles communautaires de croissance) développé par Afriland First Bank, avec 50 structures et près de 37 000 membres.
– Le réseau des Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) développé dans le cadre du projet Crédit rural décentralisé (PCRD) financé par l'Agence française de développement et l'Union européenne (169 caisses, plus de 40 000 membres).

GDS : *Quels sont les produits proposés par les CMec et quelles sont leurs spécificités ?*

HNC : Les produits sont :
– Épargne à vue, à terme, à périodicité ;
– Épargne élite, pour les personnes qui ne sont pas au village, mais en ville (épargne utilisée par les gens du terroir) ;
– Crédit de campagne (pour les intrants) ; crédit de soudure (souvent, les mois d'août et septembre sont ceux où l'on récolte, mais ce sont aussi ceux où l'on a le plus besoin d'argent. Le crédit en l'occurrence est garanti par la récolte, et remboursable lorsque les prix de vente seront meilleurs). Il existe alors des mécanismes de garantie solidaire dans des groupes de production, par filière, par OP ;
- Crédit social. Pour l'éducation, la santé.

Les taux d'intérêt et les plafonds varient. De 15 % à 24 % annuels (1,25 à 2 % le mois). Les caisses doivent couvrir les charges de fonctionnement, les pertes sur les crédits. 60 % des caisses de plus de 3 ans couvrent leurs charges de fonctionnement.

Nous venons par ailleurs de mettre au point un nouveau produit : le crédit équipement, destiné aux investissements et à l'habitat. Sur deux ans (plus long que les autres formes de crédit, qui durent 9 mois), il est aussi à un taux plus faible (15-18 % l'an). Mais il n'est pas accessible à tous, pour y avoir droit il faut avoir prouvé sa capacité à rembourser lors de précédents crédits.

Il est possible de cumuler plusieurs types de crédits pour un même emprunteur.

Pour ce qui concerne les spécificités du Saild, il convient de noter que les CMec sont promues par les OP, comme un service, au même titre qu'elles peuvent stocker la production ou fournir en intrants. En outre, on ne propose pas exclusivement un service financier. Les producteurs reçoivent aussi un encadrement technique, qui émane soit du Saild soit

« LES CMEC SONT PROMUES PAR LES OP, COMME UN SERVICE, AU MÊME TITRE QU'ELLES PEUVENT STOCKER LA PRODUCTION OU FOURNIR EN INTRANTS »

de l'OP, en formation, recherche de marché par exemple. Les services non financiers sont financés par des contributions des membres.

Les CMec sont entrées progressivement en connexion avec le crédit bancaire, une connexion existe depuis 2003 avec la Société générale des banques au Cameroun. À ce titre 45 millions de cette dernière sont parvenus aux CMec (inclus dans l'encours de crédit de 250 millions), ils sont garantis par SOS Faim Belgique.

Ce type d'expérience est à renouveler : en effet, les besoins sont énormes, et les subventions et l'épargne locale sont insuffisantes. Il en va de la pérennité du système[1].

Sur les 6 000 membres des CMec, 52 % sont des femmes. Les prêts sont aussi faits pour le petit commerce. Dans certaines caisses, les conditions faites aux femmes sont plus souples. De manière générale, les femmes remboursent mieux les crédits. Certains postes de responsabilité sont réservés aux femmes (des caissières), connues pour être moins tentées de prendre de l'argent pour elles.

Depuis 2004, le Saild a développé un nouveau service : les mutuelles de santé et l'assurance maladie, par le biais de mutuelles de santé qui, tout en utilisant les caisses, fonctionnent bien à part. Ces mutuelles de santé, contrairement aux CMec qui ne s'adressent qu'aux producteurs, visent tout le village, auquel elles demandent des cotisations périodiques. La prise en charge est effectuée sur les fonds des adhérents ; La mise en place est subventionnée (étude de faisabilité). Bailleurs : Allemagne, Belgique, Union européenne.

GDS : *Quelles sont les principales difficultés et contraintes que vous avez rencontrées ?*

HNC : Le remboursement ne constitue pas un réel problème, du fait de l'appartenance des gens aux OP et de leur engagement moral vis-à-vis de ces structures. Dans 95 % des cas on ne rencontre aucun problème de remboursement.

Un problème rencontré est le manque d'équipement. Une caisse viable a besoin d'avoir des bâtiments sécurisés. Elle a aussi besoin de matériel de gestion.

Les ressources sont d'autre part insuffisantes. Tous les besoins en crédit ne peuvent être satisfaits, loin de là.

Le bénévolat, qui constitue encore une partie des personnels des CMec ne favorise pas leur évolution vers la professionnalisation.

GDS : *Quel impact ?*

HNC : Le premier impact est économique. Les membres des CMec améliorent leur production, se mettent à diversifier (maïs, etc.) ; Ils gagnent plus, et grâce au crédit soudure, peuvent vendre à meilleur prix.

Mais on constate aussi un impact social. Les acheteurs qui profitaient auparavant de paysans démunis (« coxeurs ») ont une activité réduite. Les paysans, groupés, ont pu négocier de meilleurs prix.

L'usure est ralentie. Dans certains villages, elle a même été réduite à néant. L'ascendance psychologique très forte des fournisseurs d'intrants a été réduite. La vulnérabilité des paysans a ainsi été limitée.

Les foyers moins vulnérables économiquement et socialement peuvent plus facilement envoyer leurs enfants à l'école. Dans le Nord, une ligne de crédit spécifique a été créée pour les femmes avec une somme à déblocage rapide si un enfant est malade ou pour des frais nécessaires à la vaccination des enfants.

GDS : *Quelles sont selon vous les leçons à tirer de l'expérience ?*

HNC : Les CMec constituent une piste de financement du milieu rural. Cela dit, promouvoir leur mise en place n'est pas suffisant. Les fonds sur place ne suffisent pas. L'appui de bailleurs de fonds est nécessaire.

Les banques à vocation agricole ont fermé. Mais quand bien même, leurs services n'étaient pas adressés aux petits paysans. Leur échec ? Il est en général dû à une gestion peu rigoureuse des fonds publics. Des hommes politiques prenaient le plus gros des crédits.

Les banques commerciales sont en ville. En milieu rural on mobilise l'épargne, mais beaucoup de cet argent est utilisé en ville. Des systèmes comme Camccul et MC2 ont ainsi installé des banques commerciales en ville. Or ils sont guidés par une logique financière et non une logique de développement, et cherchent à rentabiliser l'argent ce qui les amène à s'installer en ville pour rentabiliser l'épargne collectée au village.

« IL FAUT QUE LA MICROFINANCE RESTE SUR UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT : ELLE NE PEUT SE BORNER À CHERCHER UNIQUEMENT LA PÉRENNITÉ FINANCIÈRE »

Il faut que la microfinance reste sur une logique de développement. Elle ne peut se borner à chercher uniquement la pérennité financière. Prêter au maximum de pauvres possible, cela a un coût. Il faut assouplir les conditions de la microfinance. Les taux d'intérêts doivent demeurer souples (10-12 %), sans quoi on risque l'endettement perpétuel. ■

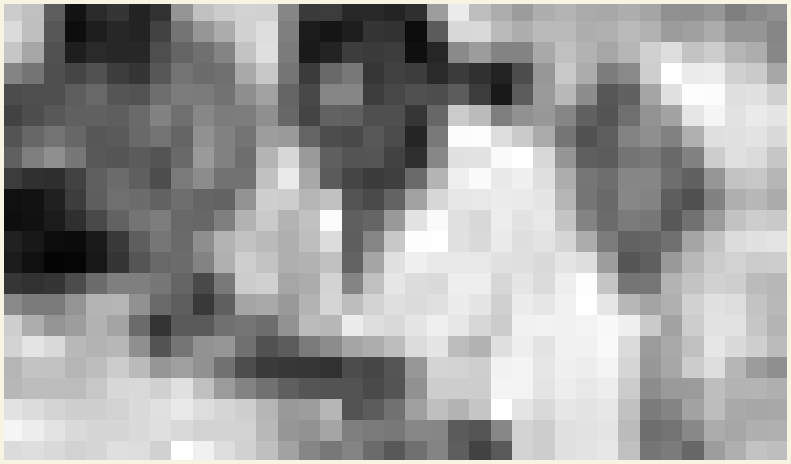

© Saild

1. Les CVECA ont aussi une grosse ligne de garantie de l'Agence française de développement (plus d'un milliard).

Des outils pour renforcer le partenariat entre organisations paysannes et microfinance

▸ Betty Wampfler, agro-économiste, Cnearc, chercheur associé Cirad Arena.
betty.wampfler@cnearc.fr

Dans le contexte de désengagement des États, le financement est un enjeu majeur pour le développement des agricultures familiales. Même si l'offre de financement rural tend à se développer aujourd'hui, pour une large part à travers la microfinance, les activités agricoles, souvent moins rentables et surtout plus risquées que d'autres activités rurales (commerce, transformation) restent insuffisamment financées. Les organisations paysannes (OP) sont confrontées à cette question avec une acuité particulière, puisqu'elles doivent faire face tout à la fois au financement de leur propre développement et de leurs activités économiques, mais aussi aux besoins de financement des activités agricoles de leurs membres.

Des partenariats entre les institutions de financement et les organisations paysannes s'esquissent, mais restent néanmoins difficiles, faute de dialogue et d'une compréhension commune des problématiques de financement de l'agriculture. Les organisations paysannes s'interrogent sur la stratégie à adopter en matière de financement, sur les modes de partenariat possible avec les systèmes financiers existants, mais aussi sur la pertinence et la faisabilité de formes de financement alternatives (i.e. création d'un fonds de crédit, d'une mutuelle). Dans un contexte où les ressources financières deviennent plus rares, les institutions de microfinance s'interrogent sur l'intérêt et le risque du partenariat avec les organisations paysannes. Souvent, la tension monte entre les deux secteurs et se cristallise dans le débat sur le taux d'intérêt qui traduit alors l'affrontement entre deux logiques : la microfinance développe une logique d'entreprise privée recherchant sa durabilité dans le marché, là où les organisations paysannes raisonnent en termes d'appui au développement économique et social d'une communauté.

« DES PARTENARIATS ENTRE LES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET LES ORGANISATIONS PAYSANNES S'ESQUISSENT, MAIS RESTENT NÉANMOINS DIFFICILES, FAUTE DE DIALOGUE ET D'UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DES PROBLÉMATIQUES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE »

Pour aboutir à un partenariat efficace, permettant une meilleure adaptation de l'offre de financement aux besoins et aux contraintes de l'agriculture familiale, une meilleure maîtrise du risque financier, une capacité renforcée de mobiliser des ressources financières adaptées et de négocier des politiques publiques favorables, les organisations paysannes et les institutions de microfinance ont d'abord besoin de construire une relation de confiance. Trois étapes s'avèrent indispensables dans cette construction de confiance :

– mieux se connaître : comprendre la logique de l'autre, sa stratégie de développement, ses besoins et ses contraintes ;
– être en mesure d'évaluer la qualité du partenaire : comment choisir le partenaire ? Quels sont les indicateurs qui traduisent sa qualité, sa fiabilité ?
– maîtriser les outils de la négociation : une négociation de financement s'appuie sur des supports matériels (dossier de demande de financement, garantie, etc.) ; comment les concevoir, les présenter, les négocier ?

Divers « outils » destinés autant aux OP qu'aux IMF sont expérimentés pour soutenir cette construction de confiance.

Des ateliers de concertation pour engager le dialogue. Les ateliers de concertation entre les deux secteurs se développent depuis plusieurs années en Afrique à l'échelle sous régionale (Dakar-2002, Addis-Abeba-2003, Ouagadougou-2003), nationale (Niamey 2003, 2005), mais aussi locale (au Burkina, au Sénégal, au Mali, au Niger, etc.). Ces ateliers ont d'abord mis l'accent sur l'inter connaissance, et le débat entre les deux secteurs sur des enjeux considérés comme majeurs (la difficulté de financer l'agriculture, le taux d'intérêt, les conditions d'accès à la microfinance, le rôle des organisations paysannes dans le financement, etc.). Progressivement, les débats évoluent, se concrétisent en portant sur les outils innovants de financement de l'agriculture (le crédit bail pour l'équipement, les outils de limitation du risque (warrantage, association de caution mutuelle, etc.), et s'ouvrent sur les conditions de négociation de poli-

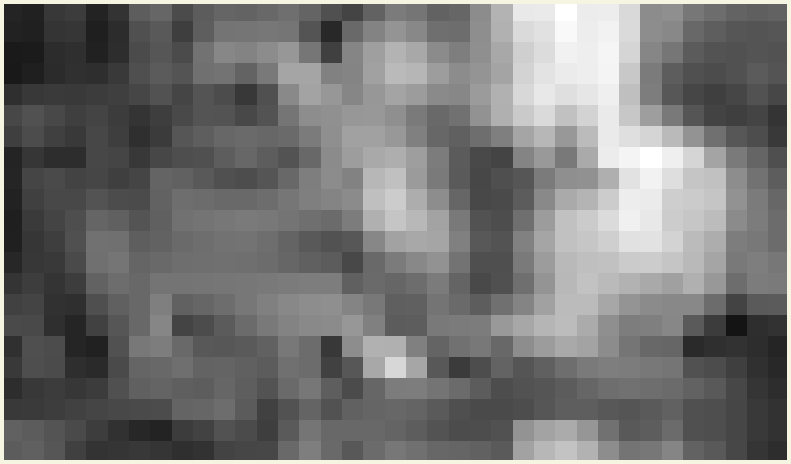
© Saild

tiques publiques de financement rural et agricole.

L'enjeu est aujourd'hui de transformer ces concertations ponctuelles en un partenariat construit dans la durée et portant des résultats concrets. Plusieurs conditions semblent nécessaires pour soutenir ce processus :

– l'engagement des structures faîtières, des coordinations nationales des OP et des IMF à porter ce processus ;
– le renforcement des compétences techniques et institutionnelles des OP, des IMF et des personnels techniques intervenant en appui à ces structures, en matière de financement de l'agriculture ;
– la prise en compte des acteurs que sont les OP et les IMF dans la négociation des politiques publiques de financement de l'agriculture.

Renforcer les capacités de partenariat par la formation. Les organisations paysannes sont à des stades très variables de maîtrise de la question du financement : si certaines OP en sont à construire des systèmes de microfinance autonomes, une large part d'entre elles a encore du mal à formuler clairement ses besoins de financement, connaît mal le secteur financier local, et ne maîtrise pas les outils de la négociation financière. De leur coté, les institutions de microfinance méconnaissent le mode de fonctionnement et les activités des OP. Enfin, le personnel technique d'appui à ces différentes organisations, souvent chargé de l'intermédiation entre les deux secteurs, a lui aussi besoin de renforcer ses compétences et son savoir-faire en matière d'analyse du financement de l'agriculture.

De ce constat est née une initiative de « formation-action » mise en œuvre depuis deux ans en partenariat avec une organisation paysanne et des institutions de microfinance du Niger. D'une durée de 3 semaines, cette « formation-action » a un triple objectif :

– Permettre à un groupe de stagiaires (étudiants et professionnels) d'acquérir, à travers une mise en situation professionnelle, les méthodes et outils d'analyse du financement de l'agriculture et de l'élaboration concrète d'une offre de financement ;
– Appuyer l'organisation paysanne partenaire pour analyser de manière approfondie ses besoins de financement, l'offre de financement existante et les alternatives envisageables, afin d'élaborer une stratégie de financement adaptée à ses besoins et à ceux de ses membres ;
– Contribuer à poser les bases d'un partenariat entre l'OP et la microfinance locale par la mise en relation, l'appui au dialogue, l'appui à l'élaboration d'un dossier de financement.

La démarche proposée s'appuie sur un schéma « classique » d'étude de faisabilité d'une proposition de financement de l'agriculture. En étroite interaction avec l'organisation paysanne partenaire et à travers des enquêtes de terrain, les stagiaires réalisent d'abord une analyse de la demande et des besoins de financement de l'organisation paysanne, puis une analyse de l'offre existante (quelles sont les institutions financières locales (microfinance, banque, fonds de garantie, etc.) susceptibles de répondre à cette demande et à quelles conditions ?). Ces deux premières étapes offrent un cadre concret pour revoir et approfondir les savoirs de base sur le financement. Elles permettent également d'amorcer le dialogue entre l'organisation paysanne et les institutions de microfinance. Plusieurs scénarios de financement sont ensuite élaborés à partir des données recueillies et sont discutés avec l'organisation paysanne ; en 2005, la méthode de travail a été complétée par l'élaboration d'un outil de simulation informatique permettant de comparer rapidement différents scénarios de financement ; l'outil, confié à l'organisation paysanne qui a appris à le maîtriser, deviendra un élément de sa stratégie de négociation avec les institutions financières.

« AU NIGER, UNE INITIATIVE DE FORMATION-ACTION ASSOCIE OP ET IMF À DES STAGES DESTINÉS À DES ÉTUDIANTS ET PROFESSIONNELS. AU CŒUR DES TRAVAUX : L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE PROPOSITION DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE »

Des outils pour apprécier la qualité et la fiabilité du partenaire. Le partenariat entre OP et microfinance est limité aussi par l'opacité des deux secteurs : peu d'informations organisées, facilement accessibles et fiables, sont disponibles tant sur les IMF que sur les OP à l'échelle d'un pays. La microfinance a progressé dans ce sens avec l'adoption croissante du « Rating », système de notation établi par un organisme certificateur extérieur. Mais, outre que toutes les IMF n'y sont pas soumises, les informations ainsi obtenues ne sont pas facilement accessibles à des non-financiers. Les OP et les IMF du Niger ont ouvert un chantier de réflexion sur ce thème lors de l'atelier de concertation tenu en juin 2005 et se proposent d'élaborer une « boîte à outils » permettant d'évaluer la qualité d'un partenaire.

Des initiatives qui nécessitent un accompagnement par des politiques publiques. La construction du partenariat entre organisations paysannes et microfinance est aujourd'hui amorcée. Les structures faîtières des OP et des IMF ont un rôle majeur à y jouer ; le volontarisme et la capacité d'innovation des OP et des IMF à la base seront décisifs. Des outils pour renforcer ce partenariat sont disponibles. Mais cet ensemble d'initiatives ne pourra s'épanouir et contribuer à un développement durable de l'agriculture familiale que dans un cadre de politiques publiques (agricoles, de microfinance, de financement rural, etc.) claires, négociées avec les différents acteurs concernés et appliquées de manière cohérente. ■

Les commerçants guinéens s'associent pour garantir leurs crédits

La rédaction. gds@inter-reseaux.org

Les structures de caution mutuelle visent à constituer un mécanisme de garantie du crédit pris par leurs membres auprès d'une institution de financement. En Guinée notamment, des « associations de caution mutuelle » (ACM) sont apparues en 1998, pour sécuriser les dispositifs de la microfinance. D'abord portées par un projet, elles sont aujourd'hui mises en œuvre par le crédit rural de Guinée. Bien que connaissant certaines difficultés, elles représentent, aussi bien pour leurs promoteurs que pour leurs bénéficiaires, des voies d'accès au crédit à ne pas négliger.

Les associations de caution mutuelle sont apparues dans un premier temps sous l'impulsion du programme d'appui à la sécurité alimentaire (Pasal)[1]. Opération d'appui à la commercialisation du riz local au départ, le programme a connu à la fin des années 90 une forte extension de ses zones d'intervention, de même qu'un accroissement des montants de ses crédits. Le Pasal/Dynafiv développait un dispositif d'appui financier s'appuyant essentiellement sur les réseaux de crédit décentralisé (crédit rural et crédit mutuel). Or, alors même que la demande de crédit allait croissant, du fait notamment d'une forte augmentation de la production nationale dégageant un important excédent des riz commercialisables, le taux d'impayés est passé de 2 % (en 1994) à 10 % (en 1997).

Face à cet accroissement des impayés, pour que les IMF pressenties acceptent de prendre en charge une partie du risque d'impayés, un dispositif de sécurisation du crédit était nécessaire. C'est dans ce cadre qu'est née, en 1998, l'expérimentation des associations de caution mutuelle, soutenue à la fois par les IMF, la volonté politique des autorités guinéennes souhaitant promouvoir la commercialisation du riz local et par la coopération française visant à accompagner les opérations de crédit vers les structures bancaires.

Objectifs et mode de fonctionnement initial des associations de caution mutuelle. Les ACM sont un fonds de garantie abondé par les emprunteurs et la structure de financement. Ce fonds peut être mobilisé dans des conditions clairement contractualisées en cas de défaillance de remboursement du crédit. Ce mécanisme conjugue les principes classiques du mutualisme (épargne préalable) avec l'approche de la caution solidaire.

Au démarrage de la démarche de transfert, deux institutions de microfinance ont été associées à l'expérimentation : le crédit rural de Guinée et le crédit mutuel de Guinée. Ultérieurement, après la faillite du crédit mutuel en 2000, le crédit rural de Guinée est resté le partenaire financier principal du Pasal/Dynafiv. Des ACM ont également été mises en place avec la collaboration de la maison guinéenne de l'entrepreneur en Haute-Guinée à partir de 2001.

Les premières associations de caution mutuelle ont été constituées par des opérateurs de l'aval de la filière riz, souhaitant avoir accès au crédit du Pasal/Dynafiv, via le crédit rural. Une fois l'association créée dans un lieu donné, elle pouvait s'agrandir : ses membres étaient identifiés et sélectionnés par les élus de l'association, en lien avec le Pasal/Dynafiv, sur des critères de compétence professionnelle, de moralité et de solvabilité. Ces groupes rassemblaient essentiellement des femmes, petites commerçantes de produits vivriers, qui se rendent sur les marchés de brousse. Des grossistes de taille moyenne complètent les groupes en milieu urbain. Le capital prêté venait compléter leur capital propre, parfois très faible, ce qui permettait la collecte des produits vivriers sur une plus grande échelle et introduisait plus de concurrence.

Chaque association constitue un fonds de garantie abondé par ses membres, sous trois formes :
- les parts sociales payées par chaque membre au moment de l'adhésion ;
- une contribution de 10 % sur le premier et second crédit pris par chaque membre ;
- une cotisation mensuelle de chaque membre.

Par ailleurs, une ristourne de 5 % sur les intérêts versés est rétrocédée par le crédit rural de Guinée à l'ACM en cas de bon remboursement.

Le fonds de garantie est la propriété de l'ACM ; il est placé sur un compte au crédit rural et rémunéré au taux de 5 % annuel ; ce fonds reste bloqué sur le compte du crédit rural jusqu'au remboursement intégral des crédits pris par les membres de l'ACM. En cas d'impayés de plus de deux mois, le fonds de garantie est mobilisé par le crédit rural pour les couvrir. Les membres de l'ACM reconstituent ensuite le fonds de garantie pour pouvoir avoir accès à un nouveau crédit.

« Les ACM représentent 20 % des encours du CRG, soit 300 000 euros. En 2003, elles ont permis la collecte de 15 000 tonnes de riz local et 2 000 tonnes d'arachide »

Dans cette première période de fonctionnement des ACM, le Pasal/Dynafiv aidait à définir le montant de crédit à allouer par le crédit rural à chaque emprunteur membre de l'ACM, en fonction des caractéristiques de ses activités économiques ; par ailleurs, le Pasal/Dynafiv apportait un appui technique aux bénéficiaires des prêts et assurait un suivi technico-économique des différentes catégories d'opérateurs.

De son côté, le crédit rural avait élaboré des textes (statut, règlement intérieur, protocole d'accord).

Le transfert de la gestion des ACM au crédit rural de Guinée (CRG). Opéré en 2002, le transfert de la gestion des ACM au crédit rural de Guinée a entraîné une dynamique d'appropriation de l'outil par les caisses du CRG.

Des concertations périodiques avec le projet ont été menées, l'occasion de faire le bilan de ce transfert de responsabilités. La plus récente en date, organisée à Mamou du 22 au 24 août

1. Projet de la coopération française aujourd'hui intitulé projet de dynamisation des filières vivrières (Dynafiv). On y fera référence dans la suite de l'article comme Pasal/Dynafiv.

2005, a rassemblé toutes les associations de caution mutuelle guinéenne. Elle visait à présenter les ACM, exposer leurs acquis et leurs difficultés, réviser les textes juridiques les concernant qui n'avaient pas suivi leurs évolutions, élaborer des recommandations. Au bilan, les participants se sont réjouis de la multiplication des ACM depuis leur création : 2 en 1998, elles sont 43 en 2005. Initialement réservées aux producteurs de riz, elles se sont ouvertes à d'autres filières vivrières, au bétail, à la pêche, et il est envisagé qu'elles s'ouvrent à la production artisanale. Les taux de remboursement sont de 100 %.

Certes, elles rencontrent des difficultés. Ne serait-ce que du fait d'une conjoncture économique particulièrement difficile en Guinée, avec une inflation importante depuis 2004, la concurrence des produits importés, etc. Certaines ACM rencontrent également des difficultés dans l'application des règlements en vigueur. D'autre part, le crédit rural de Guinée a augmenté les montants de ses prêts individuels tout en maintenant des taux intéressants. Dès lors, les plus gros(ses) commerçant(e)s se sont retourné(e)s vers ces prêts, délaissant les ACM qui n'intéressent plus alors que les commerçant(e)s les moins aisé(e)s…

Un colloque en perspective, signe de l'intérêt maintenu de tous les partenaires pour cette expérience. Pour autant, les ACM sont, de l'avis de tous, la garantie d'un accès au prêt pour des producteurs qui ne pouvaient en obtenir auparavant. L'expérience, innovante, est toujours source d'intérêt pour de nombreux partenaires. Un forum est organisé pour novembre 2005. Il aura pour objectif de faire un premier bilan, sur 7 ans de fonctionnement des ACM, mais également :

- d'informer les associations de femmes, de jeunes, les tontines, les autres structures professionnelles, de la démarche des ACM comme moyen d'organisation pour accéder au financement de leurs activités ;
- d'encourager les structures professionnelles sur l'opportunité de s'organiser en ACM pour accéder au crédit afin de financer leurs activités ;
- d'informer les pouvoirs publics les institutions bancaires et les organismes d'appui au développement sur l'expérience du cautionnement mutuel comme outil de sécurisation du crédit ;
- de sensibiliser les bailleurs de fonds sur la nécessité d'un appui plus soutenu à la démarche « ACM » comme moyen durable d'accès au crédit et de création de ressources pour les personnes les plus pauvres ;
- d'ouvrir un premier débat sur l'appropriation et la vulgarisation du système par les organismes de crédit.

Cet article a été rédigé à partir de plusieurs documents :

- Fiche d'approfondissement du séminaire de Dakar n°9 : Sécuriser le crédit à l'agriculture par des structures de cautionnement mutuel. Betty Wampfler (Cirad). http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/FichDak9Assocautionmutuelle.pdf
- Opération test d'association de caution mutuelle des opérateurs de la filière de commercialisation du riz local en Guinée. Programme conjoint Pasal/CRG ;
- Les associations de caution mutuelle : moyen de sécurisation des crédits commerciaux en Guinée. Note de présentation au comité de pilotage du Pasal.
- Pilotage des ACM à Mamou par le Dynafiv/CRG. Du 22 au 24 août 2005. Bilan-diagnostic des ACM, constats et recommandations. Septembre 2005.
- Document de projet pour l'organisation d'un forum sur le cautionnement mutuel comme outil de sécurisation des crédits bancaires, sous le patronage du gouvernement guinéen en novembre 2005 (Dynafiv, ministère guinéen de l'Agriculture et de l'Élevage, banque centrale de la République de Guinée, crédit rural de Guinée). ■

© Xavier Desmier-Rapho et Univers-sel

Microfinance et lutte contre la pauvreté : évolutions des approches d'un bailleur de fonds

▸ Makarimi Abissola Adechoubou, directeur technique régional, unité de microfinance du Fonds d'équipement des Nations unies (Fenu)
makarimi.adechoubou@undp.org

Mandat et mission du Fenu. Depuis sa création en 1966, le Fonds d'équipement des Nations unies (Fenu) est actif dans deux domaines principaux : le développement local et la microfinance. À travers ces deux créneaux, le Fenu remplit son mandat visant à réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés (PMA).

Dans le domaine de la microfinance, la mission du Fenu est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers un accès durable aux services financiers pour les pauvres et ménages à faibles revenus, particulièrement les femmes, dans les PMA. L'unité de microfinance du Fenu remplit ce mandat comme investisseur dans des initiatives et opérations de microfinance, et comme conseiller en microfinance du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud).

Compte tenu de la situation actuelle du secteur de la microfinance, le Fenu considère qu'une approche coordonnée visant à bâtir le secteur de la microfinance comme une partie entière du secteur financier formel est l'approche la plus efficace pour réduire la pauvreté et contribuer ainsi aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

Ainsi donc, en relation avec le mandat du Fenu, la mission de l'Unité de microfinance du Fenu est de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD, en prenant une part active au développement de secteurs viables et durables de microfinance et à leur intégration dans le secteur financier.

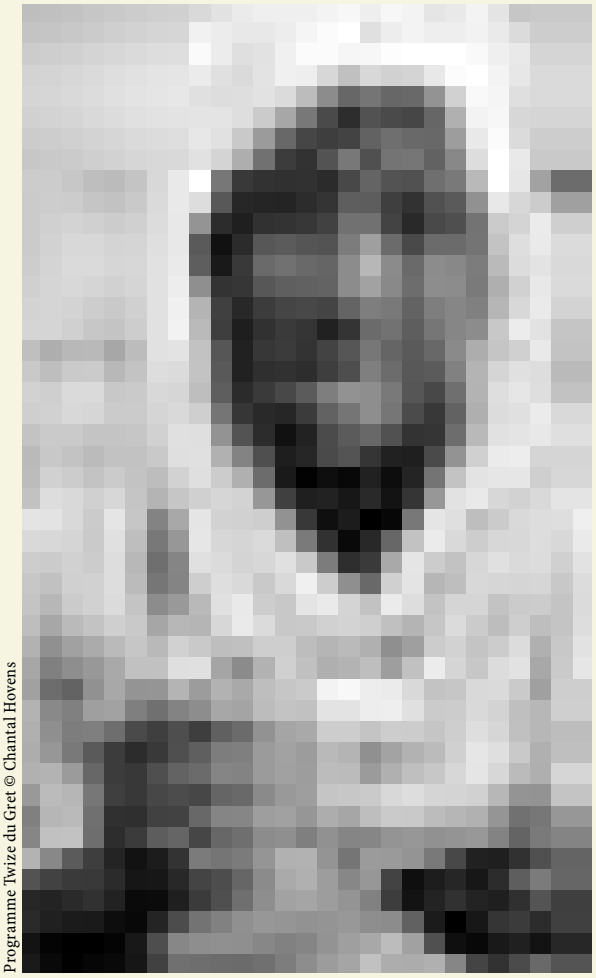

Programme Twize du Gret © Chantal Hovens

Une panoplie de mécanismes et outils financiers. Au cours de ces trente dernières années, le Fenu a expérimenté un grand nombre de mécanismes financiers (fonds de roulement, fonds de garantie, refinancement, appuis institutionnels, etc.) en vue de favoriser l'accès des populations pauvres et des groupes défavorisés aux services financiers notamment dans les zones rurales défavorisées.

La première approche du Fenu est typique de la théorie dominante des années 1980. L'approche « Projet », réduisant la microfinance au seul aspect « crédit » a représenté pendant une décennie, pour la majorité des bailleurs de fonds, la stratégie de financement du monde rural. Le crédit était considéré comme un des moyens les plus efficaces d'atteindre les objectifs d'augmentation de la production du projet dont il était généralement la composante.

Dans le cadre de cette approche, les projets de développement du Fenu géraient directement les opérations de crédit et les résultats étaient appréciés en termes de décaissements et du nombre de bénéficiaires.

Même si les objectifs poursuivis par ces composantes étaient louables, l'approche s'est révélée inefficace. Les opérations de microfinance mises en œuvre dans ce cadre ne présentaient pas de perspective de viabilité. Les résultats enregistrés ont été largement négatifs :

- absence de professionnalisme dans la gestion du crédit ;
- absence de recherche de viabilité et de pérennité ;
- forte dépendance du système du financement externe ;
- faible taux de remboursement ;
- systèmes d'information non fiables.

Au milieu des années 1990, tirant la leçon des résultats décevants des « composantes crédit » de ses projets de développement, le Fenu a expérimenté l'approche « institutionnelle ». À travers cette nouvelle approche, il s'agissait de tirer profit d'un certain nombre d'institutions de microfinance gérées professionnellement, avec comme objectif de les amener progressivement à étendre leur rayon d'action dans les zones rurales reculées et défavorisées et d'y introduire des produits et services financiers adaptés aux besoins de financement des populations de ces zones.

Au Bénin, au Burkina et au Sénégal pour ne citer que ces trois pays, cette approche a permis à des réseaux de microfinance d'élargir leur zone d'influence et de toucher des catégories de clientèle qui étaient initialement hors de leur portée. Les appuis institutionnels fournis par le Fenu ont contribué au renforcement des capacités des IMF bénéficiaires et à la viabilité de leurs opérations. Mais on a pu noter des cas où cette « poussée » vers l'extension, non prévue notamment dans le plan d'affaires, a pu créer des fragilités dans l'édifice des IMF compromettant durablement leur viabilité.

Ainsi donc cette approche présente aussi des limites. En effet, outre le fait que les investissements du bailleur sont apportés sans aucune considération externe, l'environnement n'est pas pris en compte et les stratégies des autres acteurs ne sont pas considérées. Les distorsions qu'elle introduit dans le secteur sont nombreuses :

- tendance des bailleurs à privilégier les IMF les plus performantes ;
- certaines régions sont plus favorisées que d'autres ;
- les mauvaises pratiques côtoient les bonnes ;
- chaque bailleur a tendance à planter son drapeau sur l'institution appuyée.

Partant de la situation actuelle et des tendances du secteur de la microfinance, le Fenu a opéré une réorientation stratégique de ses activités de

1. UNCDF Microfinance (2004) : Sector Development Approach.

microfinance à la fin de l'année 2002 en se concentrant sur la construction des secteurs financiers inclusifs.

Cette nouvelle approche dite « Approche sectorielle du développement de la microfinance »[1] a pour objectif principal de renforcer le secteur financier par l'intégration du secteur de la microfinance afin de garantir pour les pauvres et les ménages à faibles revenus, un accès durable aux services financiers.

Cette approche s'appuie sur le développement d'une politique et d'une stratégie nationales reflétant la commune vision de tous les partenaires d'une intégration du secteur de la microfinance dans le secteur financier formel et commercial. Elle prend en compte la situation socioéconomique et politique. Elle est centrée sur le développement de la capacité locale concernant l'environnement plus particulièrement le cadre légal et réglementaire, les institutions, les mécanismes de financement, les services d'appui au secteur tels que les structures juridiques, de comptabilité et d'audit, les centrales de risques, les possibilités de formation et de renforcement institutionnel, le degré de structuration de la profession, etc., afin que les services financiers aux populations pauvres et à faibles revenus intègrent sur une base non subventionnée et permanente le secteur financier formel.

Dans l'approche sectorielle, toute action doit se référer au cadre défini et accepté par tous les acteurs du secteur de la microfinance. Au lieu de se focaliser sur des projets ou sur des institutions, les bailleurs de fonds sont conviés à participer à la concertation incluant les gouvernements, les banques centrales, les opérateurs et les clients. La vision commune et les actions à mettre en œuvre pour le développement du secteur font l'objet d'une stratégie et d'un plan d'action.

Construire des secteurs financiers inclusifs. À travers les expérimentations et approches rappelées ci-dessus, le Fenu est resté attaché à son mandat de lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés. Il considère aujourd'hui que la construction des secteurs financiers inclusifs est un des moyens efficaces pour remplir ce mandat. L'approche sectorielle du développement de la microfinance, qui vise à mettre en évidence les contraintes et les opportunités du secteur puis à mobiliser les moyens pour son développement, va devenir au fil des années, pour le Fenu comme pour tous les bailleurs de fonds, la démarche privilégiée. Le contexte y est favorable.

« PARTANT DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES TENDANCES DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE, LE FENU A OPÉRÉ UNE RÉORIENTATION STRATÉGIQUE DE SES ACTIVITÉS DE MICROFINANCE À LA FIN DE L'ANNÉE 2002 EN SE CONCENTRANT SUR LA CONSTRUCTION DES SECTEURS FINANCIERS INCLUSIFS »

Plus d'informations sur internet : www.uncdf.org/sum/francais/index.html ■

En bref

La population urbaine mondiale surestimée d'un milliard à l'horizon 2030
Les prévisions démographiques et urbaines établies par l'Onu sont aujourd'hui largement utilisées. Cependant, elles auraient été surévaluées, en particulier pour les PED. Un démographe de l'IRD propose d'utiliser un autre modèle de mesure qui suit une approche historique du développement des concentrations par pays. En Afrique et en Asie, les populations pourraient rester beaucoup plus rurales que prévu, ce qui amène à revoir les politiques environnementales et les tendances démographiques envisagées à cette échéance.

La carte génétique du riz tracée
L'International Rice Genome Sequencing Project, un consortium international regroupant des chercheurs de dix pays (Brésil, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Japon, Taïwan et Thaïlande) a annoncé, le 10 août, la découverte du séquençage complet du génome du riz, 389 millions d'éléments chimiques constituant les chromosomes du riz. Cette avancée scientifique va permettre d'identifier les gènes qui contrôlent les différents caractères du riz comme la résistance à une maladie ou encore l'adaptation à la sécheresse, ou encore la synthèse des vitamines.

Burkina Faso : Des leaders paysans formés sur les négociations internationales APE-OMC
La confédération paysanne du Faso, avec le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), a organisé en juillet 2005 à Ouagadougou un atelier de formation sur les enjeux commerciaux des accords internationaux. Une rencontre qui a notamment abouti à la mise en place d'un mécanisme de suivi et de diffusion des informations sur les négociations et l'organisation d'une marche nationale des producteurs burkinabé.

La formation, un enjeu crucial pour la microfinance
Le programme de renforcement des capacités des institutions de microfinance en Afrique francophone (Capaf) a rassemblé à Brazzaville (Congo) des experts du Cameroun, du Congo, de la RDC et du Sénégal pour une semaine de séminaire à la fin août. Leurs travaux ont porté sur les techniques d'étude du marché et les procédés d'adaptation des produits aux besoins des populations. La formation est ressortie comme devant être au cœur des préoccupations.

Mesurer l'impact social, un nouveau défi pour les IMF ?

▸ La rédaction, avec la collaboration de Renée Chao Béroff (CIDR) et Cerise, comité d'échanges, de réflexion et d'information sur les systèmes d'épargne crédit. Pour plus d'information, cf. le site de Cerise, qui propose toute une partie sur « Impact et performances sociales » www.cerise-microfinance.org ; renee.chaoberoff@groupecidr.org

La très grande majorité des IMF ont une mission sociale à leur création. Depuis une dizaine d'années, elles ont été soumises à de fortes pressions pour réaliser de bonnes performances financières, pour autant la question de leur impact social a longtemps été tenue pour acquise. Récemment, différents acteurs se sont attachés à mettre en place un certain nombre d'indicateurs pour évaluer les performances sociales des IMF : il s'agit, en particulier, de l'initiative sur les indicateurs de performances sociales ou IPS (en anglais Social Performance Initiative, SPI). Mise en œuvre par le réseau Cerise, des partenaires du Nord et du Sud, cette expérience entre dans une phase de développement : des outils ont été conçus, ils visent à être largement diffusés. La prochaine étape lancera le débat sur ce que les anglophones appellent le « Double Bottom Line Approach », où performances sociales et performances financières sont considérées à égalité dans l'évaluation des IMF. Cette étude nous a permis de comprendre aussi les motivations politiques du mouvement et de mieux appréhender les contraintes qui n'ont pas permis de trouver une solution définitive et les jeux des différents acteurs dans cette affaire.

Une raison d'être des institutions de microfinance… et pourtant encore peu mesurée*. Historiquement, la microfinance s'est construite comme outil d'inclusion des exclus du système bancaire classique, offrant des services aux « non-bancables », à ceux qui ne peuvent offrir des garanties formelles ou qui résident dans des zones reculées, enclavées, isolées des services financiers.

Pour répondre à ce souci d'inclusion, les bases de fonctionnement des institutions de microfinance (IMF) ont reposé sur les liens sociaux et la proximité avec les bénéficiaires, la solidarité et la participation. Sur ces principes, la microfinance a rencontré un succès réel et beaucoup de projets et d'initiatives, mis en oeuvre dans de nombreux pays, ont gagné en puissance. Les IMF ont le plus souvent affiché leur mission de lutter contre la pauvreté, d'insérer les exclus dans les rouages de l'activité économique et de leur rendre leur dignité. C'est pourquoi les performances sociales étaient considérées comme acquises. Pour autant peu d'outils existent pour les évaluer, les comparer et en faire des éléments de prise de décision de financement, d'investissement pour des bailleurs ou des éléments de *Reporting*[1] pour les IMF elles-mêmes.

> « QUATRE DIMENSIONS DE PERFORMANCES SOCIALES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES : LE CIBLAGE DES PAUVRES ET DES EXCLUS, L'ADAPTATION DES SERVICES ET DES PRODUITS À LA CLIENTÈLE CIBLE, L'AMÉLIORATION DU CAPITAL SOCIAL ET POLITIQUE DES CLIENTS ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'IMF »

L'impact social de plus en plus questionné. À l'heure actuelle, les objectifs sociaux des IMF sont souvent questionnés au niveau international : Quelle est la population réellement touchée ? Comment peut-on combiner à la fois les objectifs sociaux et les objectifs de rentabilité des IMF ? Quels sont les risques de dérive de la mission initiale ? Quelle est l'implication des IMF dans la réalisation des objectifs du millénaire affichés par les Nations unies ? Les investisseurs (bailleurs de fonds et investisseurs éthiques) demandent aux IMF de rendre des comptes. Certaines IMF ont également l'intuition que soutenir les performances sociales peut conduire, sur le moyen terme, à renforcer la solidité et la pérennité financière de l'institution.

Ainsi, un certain nombre d'initiatives voient le jour, cherchant à identifier quelques indicateurs qui traduiraient la démarche sociale des IMF.

Les indicateurs de performance sociale de Cerise. C'est dans ce cadre que s'insère l'initiative sur les indicateurs de performance sociale de Cerise. Lancée en juin 2002, l'initiative a porté sur trois phases, une première entre juin 2002 et octobre 2003, visant à la définition d'un cadre conceptuel des performances sociales, et à mettre au point un jeu d'indicateurs opérationnels.

La seconde phase (juin-décembre 2004) a consisté à tester ces indicateurs auprès de 25 IMF volontaires opérant dans différents contextes. La troisième phase, en cours, consiste dans la diffusion de l'outil auprès de différents décideurs : bailleurs de fonds, gouvernements.

Un questionnaire en trois parties a été élaboré :

- La première partie décrit le contexte socio-économique dans lequel intervient l'IMF et place sa stratégie d'impact social dans ce contexte ;
- La deuxième partie porte sur les indicateurs de performance sociale à proprement parler, elle est composée des quatre dimensions de performances sociales suivantes :
  1. Le ciblage des pauvres et des exclus,
  2. L'adaptation des services et des produits à la clientèle cible,
  3. L'amélioration du capital social et politique des clients,
  4. La responsabilité sociale de l'IMF,
- La troisième partie est composée d'indicateurs de performance financière de l'IMF.

On peut d'ores et déjà tirer un bilan positif de l'expérience, qui a permis de susciter la réflexion et la recherche de meilleures pratiques sociales au sein des IMF.

Il est crucial de poursuivre le dialogue avec tous les acteurs (IMF, gouvernements, bailleurs de fonds) afin de permettre au processus de trouver sa place dans le développement du secteur de la microfinance à ce stade de sa maturité. ■

* Certaines parties de cet article sont extraites du site de Cerise (adresse indiquée ci-contre).

1. Présentation synthétique des informations financières.

▸ RIZ

Amélioration des techniques traditionnelles de riziculture

La rédaction. gds@inter-reseaux.org

La riziculture est une activité traditionnelle d'importance dans la mangrove[1] guinéenne, véritable grenier à riz du pays. Depuis le milieu des années 90, la coopération des paysans de la région avec une association du pays de Guérande (France) s'est développée dans le cadre d'un programme européen de protection des derniers massifs forestiers de palétuviers. Un partenariat est né autour d'un projet d'amélioration de techniques traditionnelles, alliant respect des traditions, productivité et protection de l'environnement. Seules manquent à l'appel les ressources financières…

▸ Association Univers-sel, Terre de Sel, Pradel, 44350 Guérande, France. univers-sel@wanadoo.fr

Il ne doit pas exister beaucoup de milieux plus difficiles que les zones de mangroves : les paysans de Casamance, de Guinée Bissau et de Guinée (Conakry) en savent quelque chose. Dans la mangrove guinéenne, les activités rurales s'organisent autour de la riziculture et de la production de sel, deux productions complémentaires, l'une se faisant en saison des pluies et l'autre en saison sèche.

Des conditions difficiles, mais particulièrement porteuses. La riziculture de mangrove est une riziculture pluviale inondée et non irriguée qui s'est développée dans les plaines et les îles des estuaires inférieurs soumises à la submersion des grandes marées. Cette riziculture demande de se protéger des marées en période de culture, et donc de construire des digues de protection. Par contre l'eau salée de la marée doit pouvoir être admise dans les casiers rizicoles en saison sèche pour éviter l'acidification des sols, pour garder les digues humides et éviter qu'elles ne se fendent profondément, pour lutter contre les adventices[2] et surtout pour apporter des limons qui permettront une production continue sans apports d'engrais. En période de pluies, l'eau douce n'est pas plus facile à gérer. Il faut d'abord pouvoir lessiver les sols aux premières pluies pour éliminer les composants toxiques qui se forment en saison sèche, puis maîtriser la lame d'eau au repiquage, trop d'eau et les poissons s'attaquent aux jeunes plants, pas assez d'eau, c'est le tour des crabes qui peuvent causer de gros dégâts. Pendant la période de fortes pluies, il faut pouvoir évacuer l'eau sans provoquer l'érosion des drains et des ouvrages de digues, tout cela demande une véritable « science hydraulique » de la part des paysans. En fin de cycle, un bon système de régulation doit permettre une conservation suffisante d'eau douce pour approvisionner la plante au moment critique de l'épiaison, gage d'un bon rendement. On l'aura compris, les aléas auxquels sont soumis les producteurs de riz de la mangrove guinéenne sont très nombreux et le premier enjeu est d'arriver à sécuriser la production.

Mais le jeu en vaut la chandelle, les potentialités de cette riziculture sont particulièrement intéressantes, entre 3 et 4 tonnes à l'hectare sans apports d'intrants (engrais et herbicides) sur un seul cycle de culture pour une région qui demeure un des greniers à riz de la Guinée (150 000 ha de casiers rizicoles).

Les aménagements « lourds » : digues, béton à grande échelle ne répondent pas pleinement aux besoins. Depuis l'indépendance, des programmes d'aménagements pour sécuriser la production rizicole ont été réalisés : construction de digues et d'ouvrages en béton pour évacuer l'eau douce ou admettre l'eau salée. L'atlas info-géographique de la Guinée maritime réalisé par l'IRD (publié par le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, BP 576 Conakry, Guinée) apprécie ces aménagements en ces termes : « La sécurisation de la production rizicole, facteur important de gain de temps et de réduction de l'incertitude économique, est un élément clé de l'intensification du système rural. Dans ce domaine, les aménagements lourds, comportant des ouvrages importants, fixes, coûteux, et donc conçus pour être rentabilisés sur une longue période exigeant une organisation rigide du temps de travail, impossibles à modifier rapidement et à moindre coût avec des moyens techniques réduits ont fait leur preuve de leur inadaptation, aussi bien pour les plaines de front de mer que pour celles d'estuaire. Ces projets ont cependant eu des résultats, mais très différents des prévisions et, surtout, obtenus aux prix d'investissements financiers considérables ».

Appuyer les techniques traditionnelles : une réponse mieux adaptée aux besoins des exploitants guinéens ? À côté de ces programmes, l'association Univers-sel des paludiers[3] du pays de Guérande s'est engagée auprès des exploitants rizicoles et salicoles de la mangrove guinéenne depuis le milieu des années 90 dans le cadre d'un programme européen de protection des derniers massifs forestiers de palétuviers. Les techniciens d'Univers-sel ont déjà la connaissance de leurs techniques traditionnelles de mise en valeur des marais et de leur site de production. De par leur parcours et leur expérience, ils se sont intéressés en premier lieu aux techniques traditionnelles des exploitants de la mangrove pour leur proposer des solutions techniques pour la riziculture et pour le sel.

Les paludiers de Guérande et des techniciens guinéens ont d'abord fait un travail d'analyse et de compréhension de chaque secteur rizicole pour comprendre la dynamique de l'eau et les problèmes qui s'y posaient. Ce suivi précis des parcelles est permanent. Les propositions d'amélioration faites par la suite découlent de cette compréhension profonde : car toute intervention pour évacuer ou conserver l'eau a des répercussions. Par exemple, si les drains ne reçoivent pas assez d'eau, il s'ensablent et ne fonctionnent plus, s'ils reçoivent trop d'eau, l'érosion va les surcreuser

1. Le terme mangrove désigne le groupement de végétaux principalement ligneux (parmi lesquels l'essentiel de palétuviers, plante à fleurs tropicale) qui se développent dans la zone de balancement des marées (zone couverte en pleine mer et découverte en basse mer) des côtes basses des régions tropicales. Ces milieux particuliers procurent des ressources importantes (forestières et halieutiques) pour les populations vivant sur ces côtes. La dégradation rapide de certaines mangroves est devenue inquiétante parce qu'elles constituent des stabilisateurs efficaces pour certaines zones côtières fragiles qui sont maintenant menacées. Source : Wikipedia, encyclopédie en ligne http://fr.wikipedia.org

2. Mauvaises herbes.

3. Personne qui travaille aux marais salants.

➲

et leur fonctionnement sera moins efficace… Toute intervention doit être particulièrement mesurée, en mangrove plus que partout ailleurs.

Par la suite, les techniques proposées doivent permettre une gestion fine et individualisée de l'eau sur les parcelles, qui, couplée avec des améliorations agronomiques classiques (semences améliorées, conduite de la pépinière et repiquage) garantiront un bon rendement. La principale amélioration technique introduite est « le tuyau PVC coudé » (cf. dessin ci-dessous) pour gérer le niveau d'eau de la parcelle. Ces tuyaux traversent les diguettes des parcelles en plusieurs endroits et le coude permet de régler le niveau de l'eau. Leur implantation ainsi que l'ensemble du système mis en place favorise l'auto curage des chenaux ouverts. Les coûts de ces aménagements (hors formation des techniciens et des producteurs) se montent à environ 10 € par ha… un chiffre qui laisse rêveur par rapport à des programmes plus classiques.

Ce partenariat au cœur des casiers rizicoles, proposant des solutions pratiques et surtout à la portée des exploitants est aujourd'hui particulièrement apprécié des organisations de producteurs. Ainsi, lors de la journée de restitution de la campagne rizicole le 5 janvier 2005, en présence du ministre de l'Agriculture, la présidente de la fédération des organisations paysannes de la Basse-Guinée, Fouleimatou Camara[4], mettait en avant ce « partenariat fructueux qui existe entre sa fédération et Univers-sel qui apporte un appui technique aux producteurs de riz de mangrove ». Présentant « les résultats particulièrement remarquables des périmètres aménagés ou réhabilités », elle insistait sur la nécessaire extension de ces programmes d'aménagement.

Mais des moyens insuffisants. Malgré ces résultats qui s'appuient sur une présence continue d'Univers-sel dans la mangrove guinéenne et donc une très bonne connaissance de ce milieu particulièrement difficile à maîtriser, malgré l'intérêt et la mobilisation des organisations de producteurs, Univers-sel et la fédération des organisations paysannes de la Basse-Guinée sont à la recherche de financements pour étendre et généraliser ces programmes. Espérons que cette absence d'engagement des partenaires du développement soit simplement due à la situation difficile que traverse la Guinée actuellement et non à un manque d'intérêt pour l'amélioration des techniques traditionnelles des riziculteurs de mangrove. ■

4. Pour plus d'informations, lire « Rencontre avec Fouleimatou Camara » publié dans GDS n°16 (novembre 2000), p. 4-5.

Des résultats qui parlent d'eux-mêmes…

Concernant le partenariat de Univers-sel avec l'Union des groupements de Koba Dubréka pour la campagne 2003-2004 : un total de 1 500 ha de rizières ont été améliorées dont 150 ha réhabilités (rizières abandonnées reprises en production). En moyenne, ces rizières ont produit 3,9 tonnes de paddy à l'ha contre 3 tonnes en moyenne pour les rizières non aménagées dans un contexte très favorable dû à une très bonne saison des pluies, soit quand même 30 % d'augmentation. Ces résultats sont dus à : la pertinence des techniques mises en oeuvres, la bonne maîtrise des aménagements par les bénéficiaires, la possibilité de respecter le calendrier agricole et une forte mobilisation des exploitants provoquée par l'augmentation du prix du riz. ■

Pose d'un tuyau PVC coudé pour gérer le niveau d'eau de la parcelle

Sel de Guérande et Sel de Guinée : des techniques similaires possibles, respectueuses d'un environnement fragile

À côté du riz, Univers-sel a travaillé avec les producteurs de sel pour, ici encore, partir des méthodes traditionnelles et proposer des améliorations. En zone de mangrove guinéenne, le sel s'obtient par grattage du sol dans des zones régulièrement submergées par l'eau de mer. Le sol gratté et ramassé est ensuite filtré avec de l'eau de mer pour saturer celle-ci et obtenir une saumure qui est chauffée sur un feu de bois de palétuvier.

Cette opération de chauffe se passe souvent la nuit, c'est le travail le plus fatigant, notamment la coupe et le transport du bois, et qui demande de grandes quantités de bois prélevées dans les massifs de palétuviers. Pour fabriquer un kg de sel, on estime qu'il est nécessaire de brûler 3 kg de bois. Les paludiers de Guérande ont introduit le remplacement de l'opération de chauffage par une cristallisation du sel grâce au soleil et au vent qui sont toujours présents en bord de mer. La fabrication de la saumure reste inchangée mais au lieu d'être chauffée, la saumure est étalée sur des cristallisoirs, surfaces de 10 m² recouverts d'une bâche en plastique pour en assurer l'étanchéité. Cette amélioration a été baptisée « saline guinéenne ». Avec une seule bâche, un producteur peut obtenir entre 10 et 20 kg de sel par jour. ■

▸ BIOTECHNOLOGIES

Produire plus, sans mettre en danger l'homme et son environnement ?

La rédaction, avec la participation de Seydou Traoré, ministre de l'Agriculture du Mali

Construire des stratégies et actions pour une production agricole durable, sans danger pour l'homme et l'environnement. *Une conférence ministérielle des pays de l'espace Cedeao sur la biotechnologie a été organisée en juin dernier à Bamako, un an après la rencontre de Ouagadougou sur « la maîtrise des sciences et technologies en vue d'accroître la productivité agricole en Afrique ». Une année sépare les deux rencontres, avec une évolution notable dans les objectifs. Seydou Traoré, ministre malien de l'agriculture, hôte de la conférence, a accepté de répondre à quelques questions pour GDS.*

« Maîtriser les sciences et technologies pour accroître la productivité », « construire des stratégies et actions pour une production agricole durable sans danger pour l'homme et l'environnement », voilà deux objectifs différents… mais pourtant pas forcément opposés. La première rencontre organisée à Ouagadougou en juin 2004, avec une forte participation des États-Unis, avait suscité des réactions et des inquiétudes. Un certain engouement face aux biotechnologies semblant parfois dénué de préoccupations quant aux possibles conséquences et effets secondaires de celles-ci.

Organisée à Bamako du 21 au 23 juin 2005, à l'invitation du secrétariat exécutif de la Cedeao, la seconde avait pour objectif de définir les conditions nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de la conférence de Ouagadougou. Ce second rendez-vous a été l'occasion de débats riches et construits. Les interventions de la recherche notamment ont apporté des informations indispensables à une meilleure compréhension des enjeux que sous-tend l'usage massif des biotechnologies.

Il s'agissait en particulier :

– de concevoir un plan d'action pour le développement de la biotechnologie ;
– de définir les conditions de création d'un ou des centres de biotechnologies ;
– de faire des propositions d'harmonisation des réglementations en matière de biosécurité ;
– de concevoir un système de communication et d'information du public sur la biotechnologie ;
– de définir les conditions de collaboration entre les institutions de recherche ouest africaines et les institutions du Nord ;
– de faire des propositions d'institutionnalisation d'une conférence ministérielle ouest africaine et africaine sur la biotechnologie.

En préalable, les experts se sont réunis afin de préparer la rencontre, et de multiples documents ont été produits (documents référencés dans le bulletin de veille de l'Inter-réseaux n°59 du 8 juillet 2005 et mis en ligne sur le site de la Plateforme (www.hubrural.org)).

On peut citer parmi ces documents les textes que nous vous invitons à lire tels la « Position des organisations paysannes et des producteurs à la conférence régionale sur les biotechnologies en Afrique de l'Ouest » et le rapport final : « Rapport de la réunion des experts de la Conférence ministérielle des pays de l'espace Cedeao sur la biotechnologie ».

Les producteurs agricoles et organisations paysannes ont quant à eux demandé « Quelles biotechnologies pour quelle agriculture et pour quelle société ? ». Ils ont déploré le « caractère restrictif » de la stratégie proposée pour accroître la productivité de l'agriculture ouest-africaine, qui présente les biotechnologies comme une solution salvatrice. Ils ont insisté sur la crise globale que traversent les institutions chargées de proposer des innovations technologiques, en particulier les institutions de recherche et les services de conseil agricole. Les organisations paysannes ont mentionné qu'elles ne refusaient pas les biotechnologies dans leur ensemble mais que le problème concernait principalement les OGM et leur utilisation.

Ils ont par ailleurs, par la voix d'une déclaration commune du réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique l'Ouest (Roppa) et du réseau des chambres d'agriculture d'Afrique de l'Ouest (Recao), revendiqué : « L'instauration de larges débats au sein des populations dans les pays afin de leur permettre de participer à la prise de décision ; la recherche de mécanismes de financement durables et souverains de la recherche scientifique ; le renforcement des capacités des structures nationales de recherche et de conseil agricole ; l'observance d'un moratoire d'au moins 5 ans dans l'espace Cedeao pour permettre aux producteurs et aux organisations paysannes de s'informer et de participer à la prise de décision dans leur pays ». ■

1. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Rendez-vous avec les biotechnologies dans les prochaines rubriques Repères et Forum

Dans son bulletin de veille électronique, mais aussi dans *Grain de sel*, l'Inter-réseaux a déjà traité cette question des biotechnologies à plusieurs reprises. Biotechnologies, OGM, quels usages, quels risques, quels espoirs ? Le prochain numéro de la revue tentera d'apporter un éclairage sur la question, en rubrique « Repères ». Le sujet est avant tout polémique, si vous souhaitez réagir, prendre position, écrivez-nous pour publication dans notre rubrique Forum.

➲

(suite de la page 29)

Entretien avec Seydou Traoré, ministre malien de l'Agriculture

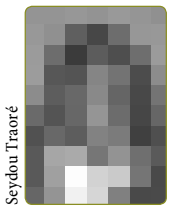
Seydou Traoré

Grain de sel : *Quels sont, selon vous, les enjeux de la biotechnologie et des OGM ?*

Seydou Traoré : Pour les pays en voie de développement, les biotechnologies présentent un enjeu important. Elles constituent une opportunité véritable de développement de nos économies. En effet, les possibilités d'amélioration de la productivité des cultures sont nombreuses à travers les techniques nouvelles que sont la transformation génétique ou la sélection assistée de marqueurs moléculaires. Grâce à ces techniques nous avons la possibilité de mieux lutter contre les ravageurs, les maladies et les contraintes abiotiques. Les techniques conventionnelles présentent dans de nombreux cas des limites que la biotechnologie parvient à transcender. Dans un contexte de démographie galopante de nos États, cette science est une arme puissante pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et améliorer la compétitivité des produits d'exportation.

Les biotechnologies constituent également un enjeu scientifique important. Nos pays ont un retard au plan scientifique et technologique. Les pays avancés développent des programmes importants pour créer de nouveaux produits, déposer de nouveaux brevets. Les pays moins développés ne doivent pas rester en marge du progrès scientifique. Ils doivent s'associer et coopérer pour se hisser à un rang important en matière de maîtrise technologique. Il faut à terme, produire nos propres produits portant sur les cultures de nos producteurs. Une autre raison de développer l'outil de la biotechnologie est la nécessité de s'affranchir de l'exploitation de brevets des multinationales.

GDS : *En tant que ministre de l'Agriculture du Mali, mais aussi président de la conférence de Bamako, pouvez-vous tirer un premier bilan de cette conférence ; quels ont été les principaux sujets de débat, les principaux points d'accord et de désaccord ? Et surtout : quels sont les éléments concrets issus de cette rencontre ?*

ST : Les objectifs de la conférence de Bamako étaient d'examiner et de faire adopter par les ministres de l'espace Cedeao, les documents de stratégie devant sous-tendre le développement et l'exploitation des biotechnologies agricoles au niveau des États membres, en l'occurrence :

- le plan d'actions pour le développement de la biotechnologie en Afrique de l'Ouest ;
- le cadre pour l'harmonisation des règles en matière de biosécurité ;
- le projet de création de centre(s) d'excellence ouest africain(s) de biotechnologie ;
- le cadre de partenariat entre les institutions ouest africaines de recherche et les institutions homologues du Nord ;
- la stratégie d'information du public sur les biotechnologies ;
- l'institutionnalisation de la conférence ministérielle ouest africaine sur la biotechnologie.

Ces objectifs ont été atteints. En effet, la conférence de Bamako a concrétisé la volonté politique des États de la Cedeao de se donner la main pour avancer sur le terrain des sciences et technologies.

« Les pays les moins développés doivent s'associer et coopérer pour se hisser à un rang important en matière de maîtrise technologique. Une raison de développer l'outil biotechnologie est la nécessité de s'affranchir des brevets des multinationales »

Plusieurs réflexions ont été menées sur les questions de la biotechnologie et de la biosécurité. Aussi le diagnostic de la situation a été clairement posé.

La conférence de Bamako a donné les orientations pour établir un plan d'action en biotechnologie : produits à travailler, outils à utiliser, stratégie de coopération.

La conférence a encouragé nos États à disposer dans un délai raisonnable d'un cadre réglementaire de biosécurité. Elle a encouragé l'harmonisation des règles de biosécurité.

La conférence a demandé la mise en réseau de nos centres et laboratoires en vue de bénéficier de l'expertise des structures existantes. À terme, des pôles d'excellence doivent être établis.

Enfin la conférence de Bamako a institué une conférence des ministres de l'agriculture sur la biotechnologie à un rythme annuel. La prochaine rencontre se tiendra au Ghana.

GDS : *Dans nombre de pays d'Afrique de l'Ouest des représentants de la société civile, des consommateurs, des organisations paysannes se mobilisent contre les biotechnologies. D'autres font part de leurs craintes quant au développement des biotechnologies (cf. la déclaration du Roppa et du Recao à la conférence de Bamako). Que pensez-vous de ces réactions ? Comment rassurer les citoyens ?*

ST : La question des OGM concerne tout le monde : le politique, le scientifique, la société civile. Il est nécessaire que chacun à son niveau soit informé sur le sujet, pour se faire une juste opinion. Les craintes exprimées par une catégorie de la société civile sont légitimes, car il s'agit d'un domaine qui touche leur condition de vie et de santé. La société civile malienne participe ainsi au débat sur la question qui doit précéder la définition des politiques sur la biotechnologie et les OGM.

Le ministère de l'Agriculture a entrepris depuis plusieurs années des sessions d'information sur la question des OGM. À ces occasions les différentes couches de la société s'expriment. Leurs préoccupations doivent être prises en compte dans nos perspectives et stratégies de développement.

C'est pour ces raisons que la conférence de Bamako a favorisé la participation d'un grand nombre de représentants d'organisations paysannes (plus d'une cinquantaine), de consommateurs et d'autres membres de la société civile. Les conclusions de ces assises qui doivent guider les actions de notre communauté ont été enrichies par les différents points de vue souvent divergents des acteurs de la question des biotechnologies. ■

▸ Commercialisation

Un cadre de concertation régional des producteurs de banane

La rédaction, d'après un entretien avec Malang Faty, président du CCOA-BAP___

Début 2004, des producteurs de bananes et de plantain de Guinée, Mali et Sénégal se sont rencontrés pour partager leurs expériences. Petits exploitants, ils en sont vite parvenus au constat qu'il leur fallait s'allier pour mieux s'organiser au niveau sous-régional et faire face à une économie en évolution constante. La création d'un « cadre de concertation régional des producteurs de banane et de plantain » a ainsi été décidée. Faute de financement, le cadre de concertation n'a encore eu aucune action concrète. Malgré l'importance des besoins et l'enthousiasme de ses initiateurs…

La banane est la quatrième production agricole la plus importante au monde. Plus de 85 pays sont producteurs de banane et plantain. 20 % de la production va vers le marché mondial. Sur 50 millions de tonnes produites par an, l'Afrique en produit environ 10 %, l'Amérique latine et l'Asie se partagent le reste de la production. À eux seuls, les six premiers mondiaux (Inde, Brésil étant les deux leaders) réalisent 55 % de la production, et 64 % du commerce mondial de la banane reviennent à 3 multinationales. Mais il se trouve aussi des millions de petits agriculteurs d'Afrique, d'Asie du Sud et du nord de l'Amérique latine qui la cultivent pour la consommation domestique ou les marchés locaux[1].

Une initiative de regroupement émanant des producteurs maliens. Fin 2004, des producteurs maliens ont pris l'initiative de contacter des producteurs sénégalais. Ayant réalisé un document synthétisant leurs difficultés ils ont fait part de leur souhait de mettre en place un regroupement au niveau sous-régional. En octobre 2004, lors d'une rencontre de l'Inter-réseaux à Tambacounda, les producteurs de banane sénégalais ont décidé de répondre présents à l'invitation des Maliens.

Une rencontre a eu lieu les 6,7 et 8 décembre 2004, à Sélingué, au Mali. 25 participants y ont assisté, en provenance du Sénégal (dont le potentiel annuel de production est de 25 à 30 000 tonnes), de la Guinée Conakry (150 000 t.) et du Mali (60 000 t.). La rencontre était organisée avec le partenariat de Acord Mali, du fonds de solidarité prioritaire du Mali et de la Plateforme[2].

S'allier pour faire face à des problèmes communs. L'objectif de la rencontre était d'échanger entre producteurs, pour faire face ensemble à des problèmes communs : que ce soit sur les plans de la production, de l'organisation des associations professionnelles, sur le plan technique (qualité) ou de la commercialisation, les producteurs de banane rencontrent des difficultés importantes et assez similaires d'un pays à l'autre de la sous-région. La qualité sous-tend les questions de la récolte manuelle, du conditionnement, mal adapté (des cartons surchargées, mal empilés) et cause beaucoup de dégâts et de pertes. Mais c'est sur la commercialisation que les difficultés sont les plus grandes. Au Mali, souvent, les commerçants fournissent des avances pour la production aux paysans et en retour fixent le prix au producteur. En Guinée, les producteurs vendent aux collecteurs qui sillonnent les villages. Dans ce pays, des actions pour améliorer la commercialisation sont menées dans le cadre d'un programme IR-CTA.

Le cadre de concertation : objectifs et fonctionnement. La rencontre de Sélingué a été l'occasion d'analyser les systèmes de production, de commercialisation de la banane et le fonctionnement des organisations de producteurs de la filière. Après trois jours de travaux, les participants à la rencontre (délégués des organisations de producteurs de banane et plantain des trois pays, autorités maliennes, représentants d'organismes d'appui) sont parvenus à mettre en place un comité d'animation du cadre ouest africain de concertation, d'échanges et de réflexion autour de la filière banane et plantain. Des recommandations ont été formulées à l'attention de tous les acteurs concernés (autorités politiques et administratives, structures d'appui, producteurs). Les producteurs surtout ont été invités à s'engager davantage dans l'amélioration de la qualité et de la quantité de la production, à accorder plus d'attention à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement, et à prendre plus de responsabilités pour résoudre par eux-mêmes les problèmes liés à la filière et à leurs organisations.

Composé de 9 membres (3 Guinéens, 2 Maliens, 4 Sénégalais), ce comité a élu son président, Malang Faty, Sénégalais, déjà membre par ailleurs de l'Union nationale des acteurs de la filière banane au Sénégal (Unafibs). Cette organisation, véritable interprofession, a bénéficié d'un financement de l'USAID pendant un temps, avec l'appui du projet Dyna Entreprise, mais avec la fin du projet, n'a pu maintenir toutes ses activités (notamment la tenue d'un site web). Le Sénégal dispose ainsi, selon les mots mêmes de Malang Faty, nommé président du Cadre de concertation, d'une longueur d'avance sur les deux autres pays membres.

Une rencontre a été programmée pour le 25 avril 2005, dans le but de planifier des activités. Mais, faute de financementi, la rencontre n'a pu être organisée. Depuis lors, s'ils restent en contact périodique, les membre du cadre de concertation n'ont pu se réunir de nouveau. Ils sont à la recherche du budget qui pourra leur permettre d'organiser une rencontre afin de déterminer un plan d'action. ■

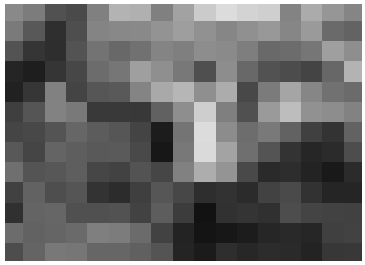

▸ Pour des informations sur la transformation de la banane, *Spore* a publié dans son numéro d'août un article intitulé « Tout est bon dans le bananier » cf. http://spore.cta-int/spore118

En matière de recherche, cf. le site du réseau international pour l'amélioration de la banane et de la banane plantain www.inibap.org/ Constitué en 1985 pour lutter contre la propagation dévastatrice d'une maladie fongique du bananier en Afrique et en Amérique latine, l'Inibap fonctionne depuis mai 1994. Il a édifié la plus grande collection de matériel génétique de Musa (banane) du monde. Il produit *Info Musa*, revue semestrielle.

1. Source : Memento pour l'an 2000. Les bananes. Paradis ou jungle ? A.-C. Chambon et A. Smith, www.artisansdumonde.org/commercequitable/memento/bananes.htm

2. «La Plateforme » est une plate-forme multibailleurs pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre www.hubrural.org/fr/index.php

3. Les commerçants *bana-bana* sont des femmes et des hommes qui achètent au bord du champ de petites quantités de produits pour les convoyer vers les marchés au détail.

Repères

La révolution verte

▸ Patrick Delmas, Inter-réseaux. Patrick.delmas @inter-reseaux.org

Des années 50 aux années 70, l'agriculture des pays en développement a réalisé un bond technologique sans précédent : la révolution verte. Permettant un accroissement spectaculaire de la production agricole et de la productivité, cette révolution permit de répondre à l'augmentation sans précédent de la population mondiale. Elle a principalement touché les pays d'Asie et d'Amérique latine. Certains aujourd'hui sont critiques face à ce phénomène, source de dégâts environnementaux et pas toujours respectueux des équilibres sociaux. D'autres en appellent à une nouvelle révolution verte en Afrique, aujourd'hui, pour répondre aux besoins alimentaires des populations. Qu'en est-il exactement ? Cet article propose de revenir sur l'historique du phénomène, pour mettre en lumière ses principaux enjeux, à l'heure où il est fait référence à cette révolution verte... à toutes les sauces.

Vous avez envie de réagir ? contredire ? compléter ? écrivez-nous, nous pourrons vous publier en pages Forum d'un prochain GDS.

Assurer la sécurité alimentaire dans des pays à la croissance démographique galopante : un enjeu de taille. Dans les années 50, la Chine et l'Inde sont menacées de pénuries alimentaires dans un contexte de guerre froide. Le changement politique qu'a connu la Chine a montré qu'une révolution communiste peut s'appuyer sur une base paysanne, aussi, pour endiguer le phénomène, il est nécessaire d'augmenter la production alimentaire et de sécuriser la paysannerie pauvre. Des fondations privées et les bailleurs de fonds (en particulier la Banque mondiale) entreprennent, en Asie et en Amérique latine, de transférer l'innovation agricole à l'agriculture paysanne. L'accent est mis sur la recherche et plusieurs instituts de recherche agricole sont créés, en particulier l'Institut de recherche sur le riz aux Philippines en 1959 et le Centre international pour l'amélioration du blé et du maïs au Mexique. Ces instituts élaborent de nouvelles variétés de céréales à haut rendement (blé, riz et maïs).

« ON L'OUBLIE TROP SOUVENT, LA RÉVOLUTION VERTE A ÉTÉ ACCOMPAGNÉE DE MESURES POLITIQUES AGRICOLES VOLONTARISTES, FACTEURS CLÉS DE SA RÉUSSITE »

Facteurs clés de cette révolution ? Le levier le plus connu de la révolution verte est la mise à disposition des paysans de variétés à haut rendement (riz et blé essentiellement) capables de valoriser de fortes doses d'engrais chimiques. L'expression des potentialités de ces variétés demandait un approvisionnement régulier en eau, aussi la diffusion de ce paquet technologique s'est-elle accompagnée d'investissements massifs dans les infrastructures d'irrigation ou de contrôle des crues (plus rarement dans le drainage).

En outre, semences améliorées, engrais, pesticides (nécessaires à la protection des nouvelles variétés) sont des ingrédients généralement retenus pour caractériser la révolution verte.

À cela il faut ajouter des investissements dans les infrastructures routières et de stockage, qui ont contribué à amortir les variations inter-annuelles de production.

Mais surtout, et elles sont parfois oubliées dans les descriptions de la révolution verte, des mesures volontaristes de politique agricole ont permis l'ampleur du bouleversement. Ainsi, pour créer un contexte économique favorable a-t-on amorcé : des incitations économiques en faveur de la production agricole (facilitation de l'accès aux intrants, prix des intrants et de l'eau subventionnés, mise en place de crédits décentralisés, régulation des prix des produits agricoles et des marchés, protection des marchés), et des investissements humains et financiers dans le domaine de la recherche, de la vulgarisation et de la formation. L'ensemble de ces mesures a eu pour effet d'atténuer les risques économiques pour les producteurs liés à l'adoption des nouvelles techniques.

La révolution verte a connu ses plus grand succès en Asie du Sud et du Sud Est où l'irrigation était possible et où bon nombre des agriculteurs utilisaient déjà couramment des systèmes de culture irriguée. Dans ces régions à forte densité de population la terre était le facteur limitant de la production tandis que la main d'œuvre était disponible, ce qui était favorable à l'intensification de la production agricole proposée aux paysans.

D'indéniables acquis... La révolution verte a certainement évité une crise alimentaire majeure. Les principaux pays asiatiques concernés ont atteint l'autosuffisance alimentaire : l'Inde était autosuffisante en céréales dès le début des années 70. Le nombre de personnes touchées par la faim a diminué. De nombreux cultivateurs d'Asie et de certains autres pays en développement ont connu une forte progression de leurs rendements et revenus malgré la baisse continue du prix réel des céréales sur les marchés. La productivité du riz et du blé, tout comme celle du maïs, a doublé ou triplé suivant les zones entre les années 60 et les années 90. La production rizicole est passée de 260 à 600 millions de tonnes en 4 décennies.

Cette baisse du prix des céréales, et en particulier du riz en Asie, a profité en premier lieu aux populations les plus pauvres qui consacrent une part plus importante de leur revenu à l'achat de nourriture, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. L'accroissement des revenus des populations rurales a engendré une hausse de la demande de biens de consommation, ce qui a contribué au développement de l'ensemble de l'économie.

La réduction du prix du riz a également permis de nourrir les populations urbaines à des coûts moindres et donc de disposer d'une main d'œuvre bon marché, assurant une plus grande compétitivité des produits industriels. Ainsi, l'impact de la révolution verte dépasse de beaucoup le domaine agricole, pour constituer l'un des moteurs de la croissance du Sud et Sud-Est asiatique, à l'origine du boom des pays asiatiques.

... mais pas sans limites. Au plan écologique, il est constaté progressivement une forte dégradation des sols (salinisation et engorgement), la pollution des nappes phréatiques et une forte baisse de ces dernières. À cela il faut ajouter une perte de la biodiversité par l'utilisation d'un faible nombre de variétés sélectionnées. Cependant, l'augmentation de la productivité des terres irriguées a aussi permis de limiter l'extension des superficies cultivées sur des terres marginales notamment dans des écosystèmes à riz pluvial (terres en pentes, déforestation, érosion).

Les grands perdants sont les paysans des régions (d'Afrique notamment mais également d'Asie) pas adaptées à cette intensification agricole. Ces paysans ont dû subir la baisse des prix des céréales (non compensée par une augmentation de leurs rendements) et la concurrence des exportations des pays ayant augmenté leur production.

Le rythme d'accroissement des rendements et de la productivité s'est considérablement ralenti pour les régions pionnières (Penjab en Inde, Java en Indonésie, centre des Philippines) dès la fin des années 70 et après 1985 pour les autres régions. Cet « essoufflement » s'explique par les problèmes écologiques dont les effets s'accentuent mais également par un contexte économique beaucoup moins favorable pour les producteurs en raison des programmes d'ajustement structurel : augmentation des prix des intrants et de l'eau, démantèlement des appareils publics d'approvisionnement, de vulgarisation et de commercialisation. La disparition des mesures économiques de politique agricole mises en place au démarrage de la révolution verte a entraîné une dégradation des revenus de nombreux petits producteurs provoquant endettement, ruine et exode.

Vers une révolution doublement verte ?

L'extraordinaire augmentation de la production agricole de la révolution verte est à mettre à l'actif des exploitations familiales agricoles. En Chine, le rendement moyen de la riziculture fit notamment un bon en avant de 4 à 5 tonnes/ha entre 1978 et 1983 en réponse aux réformes de l'État pour redonner toute sa place à l'agriculture familiale. Le modèle productiviste de la révolution verte, fondé sur une utilisation massive des produits chimiques et une utilisation non raisonnée de l'eau n'est pas extensible auprès des 500 millions de paysans qui n'en ont pas bénéficié à travers le monde. Il n'est pas compatible avec un développement durable. Pour répondre aux besoins des 3 milliards de personnes supplémentaires que comptera la planète dans les 50 prochaines années, il ne sera pas possible d'utiliser les mêmes méthodes car elles ne s'avèrent viables ni écologiquement ni économiquement. C'est pourquoi de nombreux chercheurs parlent d'une nouvelle révolution « doublement verte », alliant la productivité et la durabilité, écologique, économique et sociale. ■

En savoir plus

Nous vous proposons deux références parmi un foisonnement de textes et publications (rarement exclusivement dédiés à la question mais l'abordant sous différents angles).

La révolution verte. Jacques van Helden. SCMBB, université libre de Bruxelles.
Un diaporama clair et concis illustré de graphiques. www.scmbb.ulb.ac.be/~jvanheld/biologie_societe/revolution_verte_dias_4ppf.pdf

Révolution verte, révolution doublement verte. Quelles technologies, quelles institutions et quelle recherche pour les agricultures de l'avenir ? Michel Griffon, Cirad.
Un plaidoyer pour une « révolution doublement verte », « un des moyens qu'il faut mettre en œuvre pour assurer une développement économique, écologiquement et socialement durable de nos sociétés ».
www.cirad.fr/fr/regard_sur/devdur/pdf/doc_griffon2.pdf

Et l'Afrique ?

La théorie selon laquelle l'Afrique aurait raté le train de la révolution verte n'est pas tout à fait exacte. L'introduction de variétés de blé ou de maïs à haut rendement a été un succès dans certains pays d'Afrique australe : Afrique du Sud, Zimbabwe, Kenya. Le développement du coton en Afrique de l'Ouest et centrale, s'appuyant sur l'agriculture familiale, présente une histoire identique au riz ou au blé en Asie avec des résultats remarquables en terme d'augmentation de la production et du rendement depuis le début des années 60.

La révolution verte a concerné les zones tropicales humides — rares en Afrique — où l'irrigation était possible et des écosystèmes homogènes dans lesquels une seule plante était cultivée. Le succès des paquets technologiques était étroitement lié à la présence d'un contexte socioéconomique et institutionnel favorable offrant des débouchés commerciaux, ce qui a rarement été le cas en Afrique. Avec des densités de population faibles et des terres disponibles les paysans africains ont gardé des systèmes extensifs, demandant peu de capital, limitant les risques et valorisant mieux le temps de travail. La révolution verte africaine est à construire, comme en Asie elle sera dépendante des mesures de politiques agricoles qui seront définies. ■

Évolution des productions de blé, maïs et riz pour les États-Unis, la Chine et l'Inde, de 1961 à 2004. Évolution de l'utilisation d'engrais sur la même période (source : FAO et J. Van Helden)

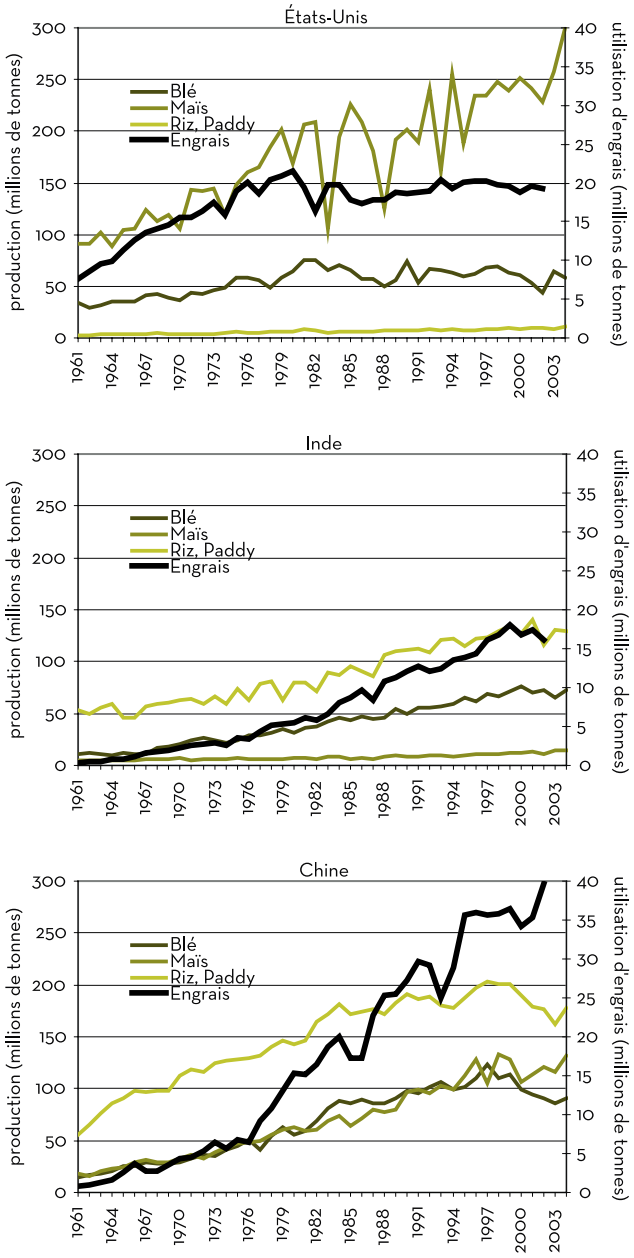

Kiosque

Les grandes heures de l'agriculture mondiale. Espoirs, succès et menaces.
André Neveu

Ingénieur agronome et économiste, l'auteur brosse à grands traits un tableau du passé et envisage l'avenir de l'agriculture mondiale. Une perspective historique offre un retour sur le modèle européen d'exploitation familiale. Dans sa deuxième partie, l'auteur traite notamment : le capitalisme à la conquête de l'agriculture, le rôle controversé du crédit bancaire, la paupérisation des paysans du tiers monde. Un chapitre, intitulé « La famine peut-elle encore frapper le monde ? » envisage un scénario catastrophe, malheureusement d'actualité pour certains pays sahéliens en 2005. La conclusion ne vient pas redorer une vision globalement pessimiste des évolutions en cours. Pour remédier à la « fragilisation très préoccupante du système agricole mondial » l'auteur suggère que les bases théoriques du système économique moderne soient repensées entièrement.

Éditions L'Harmattan, avril 2005. 203 pages, 17,50 €. ISBN : 2-7475-8209-4

Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ?
Sous la direction de Pierre Rainelli

Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ? La question se pose puisque la place croissante laissée au marché remet en cause les politiques agricoles du Sud dans un contexte de pénurie alimentaire et de protection pour sécuriser les investissements nécessaires à la modernisation de l'agriculture. La réponse des auteurs est clairement non : non parce que la négociation du cycle de Doha n'a pas pour objectif la libéralisation totale des échanges ; non parce que, pour que les PED bénéficient de la libéralisation, un traitement différencié est nécessaire ; non enfin car les critiques des politiques agricoles ne les condamnent pas pour autant définitivement. L'ouvrage rassemble les contributions de spécialistes internationaux des questions agricoles, avec des textes en français et en anglais.

Éditions Travaux et recherche de l'Institut français des relations internationales (Ifri) – Academia Bruylant, mai 2005, 389 pages, 30 €. ISBN : 2-87209-804-6

Atlas : Agriculture et développement rural des savanes d'Afrique centrale.
Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac)

Fruit de travaux menés en collaboration avec des partenaires du Tchad, du Cameroun et de la République centrafricaine, cet atlas offre quantité d'informations tant sur le milieu naturel que sur le peuplement et les conditions socio-économiques, l'agriculture et l'élevage de la zone des savanes d'Afrique centrale. Il associe de grandes et belles cartes à des photos couleur et des textes courts denses en informations statistiques et en analyses. De grandes dimensions (31 x 42 cm), il existe aussi en version numérique (contacter la librairie du Cirad librairie@cirad.fr ou le Prasac prasac@prasac.td pour l'obtenir).

Cirad, Prasac, 2004, 100 pages, 30 €.
ISBN Cirad 2-87614-545-6
ISBN Coraf 2-9520141-1-6

À la croisée des pouvoirs. Une organisation paysanne face à la gestion des ressources. Basse Casamance, Sénégal
Pierre-Marie Bosc

Le Comité d'action pour le développement du Fogny (Cadef), est une « petite » organisation, comme il en existe aujourd'hui des centaines à travers l'Afrique. Créé en 1983, il compte une quarantaine de groupements et 4 000 membres dont une majorité de femmes. Face à une dégradation continue des ressources naturelles, le Cadef a choisi d'intervenir sur les activités jugées prioritaires par ses adhérents, sur la base économique des systèmes de production (riziculture, cultures pluviales et élevage). Cet ouvrage présente les activités entreprises pour réhabiliter la riziculture dans les zones dégradées, les stratégies d'alliance développées avec les pouvoirs coutumiers, administratifs et politiques, et les innovations techniques et institutionnelles initiées. Il se lit comme une histoire, ou plutôt des histoires : celle de l'agriculture de Basse Casamance, touchée par la baisse de la pluviométrie, celle des projets, avec leurs maigres résultats, et enfin celle des paysannes et paysans du Fogny et de leurs organisations.

À travers champs, IRD Éditions, Cirad, 2005. 310 pages, 32 €.
ISBN IRD : 2-7099-1562-6
ISBN Cirad : 2-87614-601-0

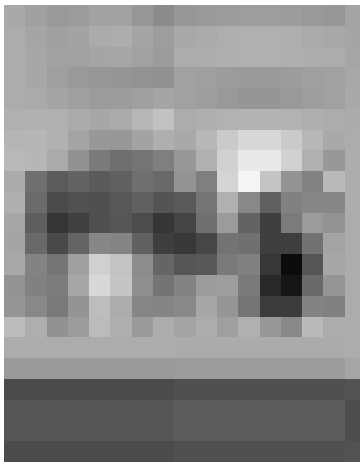

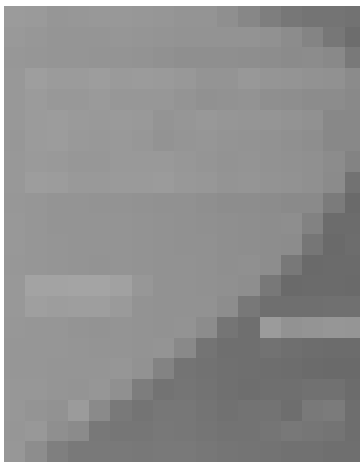

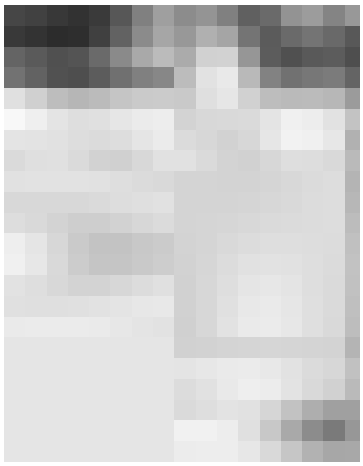

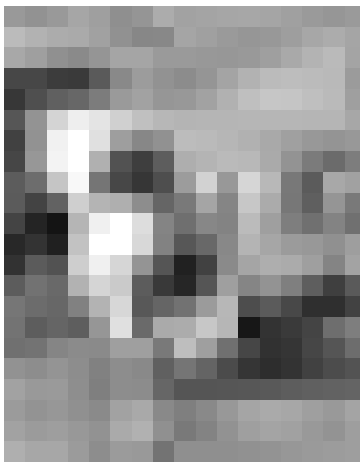

Agenda

Du 23 au 25 septembre : **Forum social ouest-africain. Cotonou, Bénin.**

Le thème principal du forum social ouest-africain qui se tiendra à Cotonou du 23 au 25 septembre 2005 est « pauvreté, gouvernance et intégration régionale en Afrique de l'Ouest ».
Pour toute information, contacter le comité organisateur : grapad@intnet.bj ou pascib_benin@yahoo.fr

Du 12 au 20 octobre : **Alimenterre : soutenir les paysans du monde pour lutter contre la faim ! Paris et 25 villes en France.**

La faim et la sous-alimentation font chaque année plus de victimes que le sida, la tuberculose et le paludisme réunis. Pour soutenir ceux qui peuvent vraiment lutter contre la faim, à savoir les agriculteurs, 150 associations françaises se mobilisent autour du Comité français pour la solidarité internationale : marchés, débats, projections, animations dans les écoles... La parole est aux représentants de paysans du Sud, qui viennent échanger et promouvoir des solutions durables contre la faim qui persiste dans leurs pays. Programme détaillé : www.cfsi.asso.fr

16 octobre : **Journée mondiale de l'alimentation.**

Chaque année, le 16 octobre, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) célèbre la journée mondiale de l'alimentation, qui commémore la date de sa création, en 1945. Le thème retenu pour la journée mondiale de l'alimentation en 2005, « Agriculture et dialogue des cultures », évoque la contribution des différentes cultures à l'agriculture mondiale et plaide en faveur d'un dialogue sincère entre les cultures, condition préalable de tout progrès dans la lutte contre la faim et contre la dégradation de l'environnement. Plus d'informations : www.fao.org/wfd/2005/index.asp?lang=fr

Du 17 au 19 octobre : **Semaine de la microfinance organisée par la table ronde luxembourgeoise sur la microfinance.**

Trois thèmes seront abordés à cette occasion : la concertation européenne, la finance rurale, et la mobilisation des consciences parmi les banques commerciales du Luxembourg. Plus d'informations : www.microfinance2005.lu

Du 7 au 9 novembre 2005 : **Les institutions du développement durable des agricultures du Sud. Journées organisées par la société française d'économie rurale à Montpellier.**

Ces journées ont pour objectif de faire un état des lieux des travaux de la recherche francophone sur le rôle des institutions dans le développement durable des agricultures du Sud, le terme « institution » étant entendu ici dans la tradition de l'économie institutionnelle, au sens de « règles du jeu ». Thèmes : quel devenir pour les agricultures familiales du Sud ? quelle gestion des ressources et des territoires ? quelles recompositions des filières et des marchés de biens et des services ? quelles politiques publiques pour un développement durable des agricultures du Sud ? Plus d'information : sfer2005@cirad.fr ; www.sfer.asso.fr/sfer/

Du 13 au 18 décembre : **6e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Hong Kong, Chine.**

Au programme des négociations : agriculture ; produits industriels ; services. On trouvera sur cette manifestation des informations officielles sur le site de l'OMC : www.wto.org/indexfr.htm ; ou encore sur le site du gouvernement hôte : www.wtomc6.gov.hk/fr/home/welcome.html

Pour mieux comprendre les enjeux, divers acteurs proposent des réflexions diverses : la revue *Passerelles*, publiée tous les deux mois par ICTSD et ENDA-Tiers Monde www.ictsd.org/africodev/edition/passerelle/passerelle.htm propose des articles de fond. La position de la commission « agriculture et alimentation » de Coordination SUD est en ligne sur www.coordinationsud.org/article.php3?id_article=2126 , recommandant « une régulation des marchés agricoles et la prise en considération des intérêts spécifiques des paysanneries familiales du Sud ». À lire également le document d'information n°76 d'Oxfam intitulé « Comment les pays riches gagnent un tour gratuit sur des subventions agricoles à l'OMC » (www.oxfam.org/fr/pdf/bn050615_dumping_roundforfree_fr.pdf).

Ils ont illustré ce numéro...

Stew Patrikian et **Pat Masioni** ont illustré ce numéro. *Grain de sel* fêtera ses dix ans l'année prochaine. La parution d'un numéro spécial « 10 ans », prévue pour mars 2006 sera l'opportunité de faire un bilan des publications de la revue. Nous aimerions saisir cette occasion pour publier aussi une sélection des meilleurs dessins produits au cours des 10 années de parution. Ce numéro anniversaire pourrait également offrir des dessins réalisés spécialement pour sa publication. Alors à vos crayon ! envoyez-nous vos croquis, dessins, illustrations à gds@inter-reseaux.org ou à *Grain de sel*, Inter-réseaux, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris, France.

Entre nous

Chaque numéro de *Grain de sel* présente des ouvrages qui ont retenu notre attention. Certains d'entre vous nous écrivent pour obtenir ces documents. Malheureusement nous ne pouvons répondre à ces demandes. Alors comment faire ? Le Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA) avec son service de distribution des publications (SDP), propose un système d'abonnement actuellement gratuit. Il faut donc d'abord s'abonner. Les abonnés peuvent commander les publications du catalogue CTA jusqu'à concurrence des unités de crédit qui leur sont attribuées, directement aux Pays-Bas (siège du CTA) ou au Burkina Faso (où se trouve un distributeur local). Les ouvrages disponibles sont présentés dans *Spore*, la revue du CTA, et sur le site www.cta.int/about/orderpubfr.htm. Par ailleurs, il existe, dans la plupart des grandes villes, des centres de documentation ou des bibliothèques qui fonctionnent bien. Il est possible de leur demander de commander des documents. Enfin des ONG et des OP faîtières ont des centres de documentation et peuvent prévoir sur leur budget, ou avec leurs partenaires, des fonds pour la commande de nouveaux ouvrages.

Merci à tous les auteurs de ce numéro 32 de *Grain de sel*. Les prochains dossiers sont en préparation, vos contributions sont les bienvenues. Écrivez-nous, proposez des articles, auteurs, sujets, etc. Le programme est le suivant : décembre 2005 : « Commercialisation des produits agricoles » ; mars 2006 : numéro anniversaire « 10 ans de *Grain de sel* : que sont devenus les projets, les expériences présentées au fil des années dans la revue ? » ; juin 2006 : « foncier » ; septembre 2006 : « sécurité alimentaire ».

on en parle...

directeur de la publication : Dominique Gentil
rédactrice en chef : Anne Perrin
comité de rédaction : Roger Blein, Patrick Delmas, Jean-Claude Devèze, Daouda Diagne, Jean-Valère Ngoubangoyi, Souleymane Ouattara, Sébastien Subsol, Marie-Pauline Voufo
dessins : Pat Masioni, Stew Patrikian
conception graphique, mise en œuvre : Bureau Issala
photogravure, impression : IMB, 14400 Bayeux
éditeur : Inter-réseaux – 32, rue Le Peletier 75009 Paris
téléphone : +33 (0) 1 42 46 57 13
télécopie : +33 (0) 1 42 46 54 24
gds@inter-reseaux.org
www.inter-reseaux.org
dépôt légal : septembre 2005
ISSN : 1274-3895

Crise alimentaire au Niger : On ne le dira jamais assez... mieux vaut prévenir que guérir !

Bien que connues et diffusées au travers d'éminents travaux d'économistes et chercheurs de niveau international, les causes profondes de la crise alimentaire au Niger continuent d'être ignorées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement. Parmi ces causes : la trop forte dépendance de l'agriculture à la pluviométrie et à d'autres aléas, l'inadaptation des méthodes culturales, le faible niveau d'encadrement des producteurs après la fin des subventions de l'État à l'agriculture, la faiblesse des économies locales, le poids de la dette (15,3 % des recettes budgétaires du pays), l'insuffisance et la mauvaise affectation de l'aide internationale, l'analphabétisme, l'ignorance, un certain manque de vision des dirigeants, les règles du jeu au niveau international le plus souvent taillées par les uns sans penser aux capacités réelles des autres.

Fallait-il attendre une telle aggravation pour agir ?

Tout apparaît comme si la situation difficile que connaît le pays était nouvelle. Or chaque année, des milliers de nigériens et plus particulièrement les enfants meurent à cause du manque d'eau potable et faute de services de santé adéquats.

Comment expliquer le silence assourdissant de la communauté internationale face aux appels répétés des agences de l'Onu et du Niger qui peinent à mobiliser des ressources ? À ce jour, sur 67 millions d'euros sollicités pour faire face à la crise alimentaire et après une campagne médiatique sans précédent, seuls 31 millions d'euros ont été reçus. Le passage de l'ouragan Katrina dans le sud des États-Unis d'Amérique il y a quelques semaines fait penser que même morts, les hommes n'ont pas le même « prix ». En effet, quelques jours seulement après cette dernière catastrophe, des centaines de millions d'euros étaient mobilisés. Pour ce qui concerne le Niger et bon nombre de pays en développement sans grand intérêt stratégique, le peu d'actions menées consiste toujours à entretenir l'espoir et à maintenir les plus démunis dans leur situation de pauvreté afin qu'ils ne puissent exister qu'en tant que consommateurs, y compris de l'aide elle-même.

Mieux vaut prévenir que guérir.

En plus du plan d'urgence lancé par l'État, plusieurs autres acteurs (communes, agences de coopération, associations locales, ONG d'appui, particuliers, etc.), travaillent au quotidien, non seulement à la gestion de la crise mais surtout à ce qui est plus vital pour le Niger sur le long terme : à faire son développement à son rythme, en fonction de ses ressources et de ses capacités.

Des actions simples et peu coûteuses ont fait la preuve de leur efficacité : dans une partie du département de Dakoro, classé parmi les zones les plus vulnérables du pays, le soutien apporté par notre organisation à la création, la mise en réseau et au suivi d'une vingtaine de banques céréalières depuis bientôt quatre ans, a permis d'y stabiliser la situation.

Bien que des insuffisances persistent dans la gestion, l'entretien et le renouvellement des stocks, les banques de céréales constituent un véritable instrument de sécurité alimentaire. Elles font écho à d'anciens mécanismes communautaires de prévention et de gestion de crise alimentaire qui ont été déstructurés par les aides d'urgence massives des premières sécheresses (milieu des années 1970-80). C'est plus simple à dire qu'à faire mais il suffit aujourd'hui d'investir pour que chaque village du Niger reconstitue ou constitue son stock de sécurité proportionnellement à la taille de la population avec un renforcement de leurs capacités d'entretien et de gestion et nous aurons parcouru une partie du chemin.

L'aide au développement, si elle est sincère, devra faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas. Malheureusement cela fait 40 ans qu'on le chante sans grand succès. Faut-il y croire encore ou faut-il considérer que le monde est définitivement installé dans un schéma irréversible creusant les inégalités, exacerbant les frustrations et menant à la catastrophe ?

Jean Bosco Bazié, responsable Eau Vive Niger
BP 11156 Niamey, Niger. Tél. : (227) 72 49 90. Fax : (227) 72 49 91.
E-Mail : jb-evnig@intnet.ne — Site internet : www.eau-vive.org

Recevoir *Grain de sel*

Grain de sel est diffusé par abonnement gratuit pour les ressortissants du Sud, et payant au Nord (15 euros pour 4 numéros, chèque à l'ordre de Adeprina – Inter-réseaux). Pour vous abonner, envoyez un courrier postal avec vos prénom, nom, adresse postale et adresse de courrier électronique à Inter-réseaux, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris ou un message à : secretariat@inter-reseaux.org